

Ville de CHALON SUR SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2010

SALLE DU CONSEIL A 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. - Secrétaire de séance - Désignation -
Rapporteur : M. le Maire
2. - Ressources Humaines - Mandats spéciaux -
Rapporteur : Mme CEZANNE
3. - Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
4. - Finances - SEMCODA - Réaménagement de la dette - Garantie -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
5. - Logement - Garantie d'emprunt LOGIVIE - Construction de 39 logements collectifs (33 P.L.U.S. et 6 P.L.A.I.) - 2 rue Pierre Vaux (1ère tranche) - Modification -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
6. - Finances - Budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean - Clôture -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
7. - Finances - Services Municipaux - Tarifs 2011 -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
8. - Finances - Acquisition de foyers logements -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
9. - Marchés de fournitures et services - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne / CCAS de Chalon-sur-Saône / Communes membres - Fournitures de Pneumatiques -
Rapporteur : M. PIGNEGUY
10. - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°6 -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
11. - Immobilier Communal - Programme prévisionnel de cessions -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER

12. - Rue Baldus - SCI TD BALDUS - Cession foncière -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
13. - Règlements de dommages -
Rapporteur : Mme SEGAUD
14. - Contrat Enfance Jeunesse - 2010-2013 -
Rapporteur : Mme COPREAUX
15. - Concours du Receveur Municipal - Indemnité de conseil -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
16. - Education - Restructuration de l'offre scolaire du 1er degré :
modification des périmètres de recrutement des écoles publiques
maternelles et élémentaires Laënnec, Saint-Jean des Vignes et Pablo
Neruda -
Rapporteur : Mme BONNIAUD
17. - Conseil des Sages - Rapport annuel de l'activité 2010 -
Rapporteur : M. HIDRI
18. - Comité des liaisons Internationales - 4ème répartition des subventions
2010 -
Rapporteur : M. NUZILLAT
19. - Recensement de la population 2011 - Rémunération des agents
recenseurs -
Rapporteur : M. HIDRI
20. - Assainissement - Conduite de refoulement Avenue Boucicaut à
Chalon-sur-Saône - Convention de financement -
Rapporteur : M. AGUILLON
21. - Analyse des Besoins Sociaux - Rapport d'étape intermédiaire -
Rapporteur : Mme COURBON
22. - Solidarité Insertion - Banque Alimentaire de Bourgogne - Convention
de partenariat -
Rapporteur : Mme LEBLANC
23. - Travaux d'asphalte - Appel d'offres pour les travaux - Signature du
marché -
Rapporteur : M. AGUILLON
24. - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Grand
Chalon / Communes membres - Marché de travaux et aménagements
de voirie -
Rapporteur : M. AGUILLON
25. - Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - ' Habitat Indigne ' -
Règlement d'intervention de la Ville de Chalon-sur-Saône -
Rapporteur : M. GAUTHIER

26. - PRU - Quartier des Prés Saint-Jean - Cessions Foncières et Echanges Fonciers - Protocole d'accord foncier entre la Ville de Chalon-sur-Saône, l'OPAC de Saône-et-Loire et la SEM Val de bourgogne -
Rapporteur : M. GAUTHIER
27. - Transfert définitif du Port de Plaisance à la Ville de Chalon-sur-Saône -
Rapporteur : M. NUZILLAT
28. - EPIC du Tourisme et des Congrès - Convention d'objectifs et de moyens 2010-2012 - Avenant n°1 -
Rapporteur : M. GRIVEAUX
29. - Projet Médiathèque - Clôture d'une Autorisation de Programme -
Rapporteur : Mme ANDRÉ
30. - Musées Municipaux - Musée Nicéphore Niépce - Programmation 2011 - Demandes de subventions -
Rapporteur : Mme ANDRÉ
31. - Musées Municipaux - Musée Denon - Acquisitions de pièces pour les collections et demande de subvention -
Rapporteur : M. BENSACI
32. - Finances - Décision Modificative n°3 pour 2010 du Budget Principal -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
33. - Finances - Décision Modificative n°2 pour 2010 du Budget Annexe Locations Immeubles -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
34. - Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2011
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
35. - Finances - Budget Annexe Locations d'immeubles - Budget Primitif 2011 -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER
36. - Finances - Budget annexe Port de plaisance - Budget primitif 2011 -
Rapporteur : Mme VERJUX-PELLETIER

Conseillers en exercice : 45
Présents à la Séance : 39
Nombre de votants : 45
Date de la convocation : 10 décembre 2010
Procès-Verbal affiché le : 24 décembre 2010

L'an deux mil dix, le 16 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de M. Christophe SIRUGUE, Maire, assisté de :

Mme VERJUX-PELLETIER Françoise ; Mme COURBON Martine ;
M. DURAIN Jérôme ; Mme BONNIAUD Anne ; M. BOUILLET Gérard ;
M. NUZILLAT Jean-Pierre ; Mme ANDRÉ Florence ; M. HIDRI Mohieddine ;
Mme LEBLANC Nathalie ; M. MATRON Lucien, Maires Adjoints.

Etaient en outre présents :

M. GRIVEAUX Benjamin ; Mme CAZAUX Sylviane ; Mme FLUTTAZ Laurence ; M. BENSACI Rachid ; Mme ZAÏBI Nisrine ; M. GELETA Christian
Mme FOREST Chantal ; M. PELLETIER Dominique ; Mme CEZANNE Annie ;
M. MORESTIN Jean-Claude ; Mme PILLON Catherine ; M. GAUTHIER Bernard ; Mme TISON Sandrine ; M. BERNADAT Alain ; Mme KOHLER Cécile ; M. PIGNEGUY André ; M. AGUILLON Georges ; Mme DERAINE Martine (à partir du rapport n°21) ; Mme RECOUVROT Christelle ; M. ANDRÉ Jean-Louis ; Mme SEGAUD Yvette ; M. COISSARD Daniel ; M. PLATRET Gilles ; Mlle CHOUIT Amelle ; Mme MAURER Valérie ; M. GUIGUE Jean-Vianney (jusqu'au rapport n°18) ; M. BERGERET Vincent M. LEFEVRE Joël ; M. MANIERE Gilles, Conseillers Municipaux.

Etait Absente :

Mme DERAINE Martine (jusqu'au rapport n°20)

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Jacky DUBOIS	donne pouvoir à M. Lucien MATRON.
Mme Dominique COPREAUX	donne pouvoir à Mme Nathalie LEBLANC.
Mme Anne CHAUDRON	donne pouvoir à M. Mohieddine HIDRI.
Mme Ghislaine FAUVEY	donne pouvoir à M. Gilles PLATRET.
Mme Dominique MELIN	donne pouvoir à M. Vincent BERGERET.
M. Jean-Vianney GUIGUE	donne pouvoir à Mme Valérie MAURER (à partir du rapport n°19).

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance M. Daniel COISSARD.

1 - Secrétaire de séance - Désignation :

M. SIRUGUE, Maire :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Daniel COISSARD comme secrétaire de séance.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

2 -Ressources Humaines - Mandats spéciaux :

Mme CEZANNE, Conseillère Municipale :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les élus ci-après désignés se sont vu confier des missions précises pour le compte et dans l'intérêt de la commune qui ne ressortent pas de leurs fonctions traditionnelles et que, dès lors elles sont exécutées dans le cadre de mandats spéciaux,

Considérant par ailleurs que conformément aux textes en vigueur qui prévoient que pour faciliter les tâches et des élus qui devraient bénéficier d'un mandat spécial dans les conditions d'urgence, la délibération prise à cet effet peut être postérieure à l'exécution de la mission, Monsieur le Maire a pu, sans attendre la réunion du Conseil Municipal, autoriser lesdits élus à accomplir une mission entrant dans ce cadre.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de missions exécutées dans le cadre de mandats spéciaux donnés aux élus et confirme le mandat spécial donné à :

- 1) Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT, Adjoint au Maire, chargé du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
 - déplacement à NICE du 6 au 9 octobre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, aux 5^{ème} Assises Nationales du Centre Ville.
 - déplacement à DIJON, le 20 octobre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, au Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives.
 - déplacement à DIJON, le 5 novembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône à la 9^{ème} journée des finances locales « de l'intelligence économique : quels rapprochements, pour quels enjeux ? ».

- 2) Monsieur Jérôme DURAIN, Adjoint au Maire, chargé du Développement Durable, de l'Environnement de l'Economie Sociale et Solidaire, déplacement à PARIS, le 17 novembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, à l'Association des Maires de France, au sein du groupe de travail de la Fonction Publique Territoriale.

- 3) Monsieur Lucien MATRON, Adjoint au Maire, chargé des Sports, déplacement à PARIS, les 22, 23 et 24 novembre 2010, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône au Forum Sport, Loisir, Tourisme et Territoires.
- 4) Madame Florence ANDRE, Adjointe au Maire, chargée de la Culture et du Patrimoine, déplacement à PARIS, les 23 et 24 novembre 2010, formation « l' élu (e) à la culture et les associations culturelles ».
- 5) Monsieur Mohieddine HIDRI, Adjoint au Maire, chargé de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de la Vie Associative, déplacement à PARIS, le 8 décembre 2010, formation « les pouvoirs de police du Maire et l'évolution des polices municipales ».

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

3 -Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 28 octobre 2010,

Vu l'organigramme des services,

Considérant que la gestion des carrières implique d'actualiser le tableau des effectifs par la création d'emplois liée à la promotion interne,

Le Conseil Municipal approuve la création des emplois indiquée ci-dessous, dans le cadre de la promotion interne, sous réserve des avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2011 et de l'inscription des agents sur la liste d'aptitude :

- 2 emplois d'Attaché Territorial, à temps complet,
- 1 emploi d'Attaché de Conservation du Patrimoine, à temps complet,
- 1 emploi de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives, à temps complet,
- 1 emploi de Bibliothécaire, à temps complet.

Adopté à la **majorité** par 36 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

4 -Finances - SEMCODA - Réaménagement de la dette - Garantie :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Considérant le réaménagement de quatre emprunts initialement garantis par la commune de Chalon-sur-Saône pour la construction de 50 logements situés place de Beaune à Chalon-sur-Saône, la garantie porte dorénavant sur trois emprunts selon de nouvelles caractéristiques financières et pour un montant global de 1 648 026 €

Considérant que la commune de Chalon-sur-Saône est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts,

Le Conseil Municipal accorde sa garantie pour le remboursement, selon de nouvelles conditions financières, des prêts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la SEMCODA.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

5 -Logement - Garantie d'emprunt LOGIVIE - Construction de 39 logements collectifs (33 P.L.U.S. et 6 P.L.A.I.) - 2 rue Pierre Vaux (1ère tranche) - Modification :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire:

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibérations en date du 18 décembre 2008, la Ville de Chalon-sur-Saône a accordé ses garanties d'emprunts à hauteur de 100 % à la Société Logivie pour la construction de 39 logements locatifs collectifs (33 Prêts Locatifs à Usage Social (P.L.U.S.) et 6 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (P.L.A.I.), situés 2 rue Pierre Vaux, 1^{ère} tranche sur 3 de l'opération de construction Pierre Vaux de 137 logements,

Considérant que par courrier en date du 27 septembre 2010, la Société Logivie informe la Ville de la modification du montant du prêt P.L.U.S. qui s'élève à 2 000 000 € au lieu de 1 800 000 €; les autres prêts, à savoir P.L.U.S. Foncier, P.L.A.I. Construction et Foncier restent inchangés, ainsi que le montant global de l'opération,

Considérant que la Société Logivie sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour l'emprunt relatif au Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) d'un montant de 2 000 000 € sur une durée de 40 ans et dont le taux d'intérêt actuariel annuel est de 2,35 % et le taux annuel de progressivité de 0,50 %, sans différé d'amortissement et de commission d'intervention,

Considérant qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Chalon-sur-Saône, la Société Logivie réservera à la Ville 20 % du programme global réalisé sur les 3 tranches (137 logements), soit 27 logements.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la garantie à hauteur de 100 % pour l'emprunt précité, soit 2 000 000 €
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en tant que garant le contrat de prêt à intervenir, sous réserve de la mise en œuvre du contingent de logements du programme global réalisé sur les 3 tranches (137 logements) réservés à la commune et fixé à 27 logements.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix.

6 -Finances - Budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean - Clôture :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 9 Février 2006 portant respectivement création de la ZAC des Prés Saint-Jean dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, et décidant de confier l'aménagement et l'équipement de ladite ZAC à la SEM Val de Bourgogne,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2008 par laquelle la Ville de Chalon-sur-Saône a résilié le traité de concession avec la SEM Val de Bourgogne pour l'aménagement et l'équipement de la ZAC des Prés Saint-Jean,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Février 2008 décidant la création d'un budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean,

Considérant que depuis 2008, le budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean n'a plus enregistré d'autres écritures comptables que la prise en charge des dépenses et recettes engagées et réalisées par la SEM Val de Bourgogne conformément au bilan de clôture de la concession d'aménagement et que de ce fait, ce budget annexe n'a plus raison d'être,

Considérant que le résultat de clôture du budget annexe faisait apparaître un déficit d'investissement de 135 835.30 € déficit reporté sur l'exercice 2010,

Considérant que l'actif et le passif du budget annexe seront repris au budget général de la Ville au 1^{er} janvier 2011 tels qu'ils figureront au compte de gestion 2010,

Le Conseil Municipal décide de :

- clôturer le budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean,
- verser au budget annexe ZAC des Prés Saint-Jean l'avance prévue au budget général à hauteur de 135 835.30€
- reprendre au budget général de la Ville les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année 2010 du budget annexe.

Adopté à la **majorité** par 36 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

7 -Finances - Services Municipaux - Tarifs 2011 :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs 2011 applicables aux prestations effectuées par les services municipaux,

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2011 applicables aux prestations effectuées par les services municipaux.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

8 - Finances - Acquisition de foyers logements :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'avis conforme du Conseil Municipal en matière d'emprunt

Considérant que pour l'acquisition des foyers logements pour personnes âgées Béduneau et Esquilin décidée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chalon-sur-Saône le recours à l'emprunt est nécessaire pour un montant de 2 700 000 €

Considérant que cet emprunt est prévu sur une durée de 12 ans correspondant à la durée résiduelle de remboursement des emprunts souscrits par l'OPAC de Saône-et-Loire,

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Bien que l'utilisation de l'argent du legs Parent ne soit pas conditionnée ou destinée, n'aurait-il pas été possible d'envisager une utilisation d'une partie de ce legs pour ce financement plutôt que « de charger la barque » de l'emprunt et de l'endettement ?

Monsieur le Maire :

Il se trouve que les niveaux de taux qui nous sont proposés aujourd'hui sont très intéressants. Il est plus judicieux d'avoir recours à l'emprunt d'autant plus que le remboursement de l'emprunt nous permet par rapport aux 400 000 € que nous coûtaient les loyers à l'OPAC, de dégager une marge de plus de 200 000 € afin de faire des travaux sur les 10 résidences. L'opération est plus intéressante en ce qui concerne l'utilisation du recours à l'emprunt et par ailleurs nous permet de poursuivre des travaux indispensables sur ces 2 résidences.

Le Conseil Municipal rend un avis conforme relatif à l'emprunt à souscrire par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chalon-sur-Saône pour l'acquisition des foyers logements pour personnes âgées.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

9 - Marchés de fournitures et services - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne / CCAS de Chalon-sur-Saône / Communes membres - Fournitures de Pneumatiques :

M. PIGNEGUY, Conseiller Municipal Délégué :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite « Le Grand Chalon » et toute commune intéressée souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place des groupements de commandes pour améliorer la qualité du service,

Considérant le groupement de commandes envisagé a pour objet de permettre la désignation commune de prestataires qui seront chargés de fournir à la Ville de Chalon-sur-Saône, au Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône, au Grand Chalon ainsi qu'aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, les prestations suivantes :

- fourniture des pneumatiques pour véhicules légers, poids lourds et autre engins.

La Ville de Chalon-sur-Saône est désignée comme coordonnateur du groupement et sera tenue de lancer la procédure de marché après recensement des besoins,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le groupement de commandes pour la fourniture de pneumatiques,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes précité.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

10 - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°6 :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu les articles L.300-2, L.123-1 et suivants, L.123-13 et suivants et R. 123-21-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2004,

Vu la délibération du 25 février 2010 prescrivant la modification n°6 du PLU,

Vu l'Arrêté Municipal n°A2010/936 du 4 août 2010 soumettant le projet de modification n°6 à enquête publique,

Vu les conclusions du rapport du commissaire enquêteur en date du 12 novembre 2010,

Considérant que cette modification du PLU avait pour objectifs de substituer le nouveau périmètre de la ZAC des Prés Saint-Jean à l'ancien, de créer un sous-secteur pour fixer la nouvelle vocation de la presqu'île du lac dédiée aux activités de loisirs et d'ajuster le règlement pour permettre la mise en œuvre des constructions et des aménagements du projet de renouvellement urbain,

Considérant que les modifications apportées au PLU ne réduisent pas un espace boisé classé ou une zone naturelle, ne comportent pas de graves risques de nuisances, et ne remettent pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et l'économie générale du PLU,

Considérant l'enquête publique relative au projet de modification n°6 du PLU qui s'est déroulée du lundi 13 septembre au mercredi 13 octobre 2010 inclus et qui a été dirigée par Madame Gisèle GOUBARD, en sa qualité de commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Dijon,

Considérant que le public a été informé de cette enquête publique par deux avis d'enquête publiés à la fois dans le Journal de Saône-et-Loire du 30 août et du 20 septembre 2010, et dans Dimanche Saône-et-Loire du 29 août et du 19 septembre 2010, et qu'il a été procédé à un double affichage de ces avis d'enquête à l'Hôtel de Ville le 30 août et le 20 septembre 2010,

Considérant que pendant la durée de l'enquête publique le commissaire enquêteur a reçu deux visites lors de ses permanences, que trente-neuf observations ont été portées sur le registre d'enquête publique mis à disposition,

Considérant qu'au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable à la modification n°6 du PLU, tout en recommandant de continuer d'informer la population, de lui expliquer les enjeux et de l'associer aux décisions de réaménagement de son quartier,

Considérant qu'en réponse à cette recommandation, la municipalité s'engage à poursuivre dans les mois à venir la concertation avec les riverains de la rue Roger Lagrange, comme cela s'est fait depuis 2009 sur ce sujet,

Considérant que l'ensemble des pièces relatives à cette modification n°6 sont consultables en Mairie durant les heures d'ouverture au public auprès de la Direction Urbanisme et Foncier,

INTERVENTION

Monsieur PLATRET :

Deux types de remarques : la première en réaction au soin que vous prenez à démontrer que toute la concertation et l'information ont été prises et observées dans ce dossier car vous savez bien que pour une partie des riverains de la zone concernée, il a fallu, dans la méconnaissance de l'existence de cette enquête, je reviendrai sur ce qui la motive, réagir très vite, en 48 heures afin de formuler un certain nombre d'observations que vous avez citées, sans les détailler bien évidemment.

Je crois que quand on veut faire de l'information et de la concertation et que l'on a un organe municipal qui paraît tous les mois, on écrit dans C'Chalon qu'il y a une enquête publique. Quand on n'a pas peur de recueillir l'avis de la population. Les annonces légales sont réglementaires, si vous me permettez cette tautologie, mais ce n'est pas pour autant que l'information transite.

Comme je le disais lors de la dernière séance du Conseil municipal, il y a un manifestement dans ce dossier une volonté de ne pas aller jusqu'au bout des procédures de consultation et de démocratie participative et c'est pour nous un sujet d'inquiétude.

Sur le fond du dossier, le groupe Chalon pour Tous est confronté à une délibération globale qui concerne l'intégralité de la zone. Oui, cent fois oui à la rénovation et à la nouvelle implantation du centre commercial, mais non et cent fois non à l'aménagement et l'urbanisation de la pointe sud des Prés-Saint-Jean. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus et je le redis ce soir. Ceci motivera notre refus d'adopter cette délibération.

Le Conseil Municipal :

- Constate que les modalités d'enquête publique ont bien été respectées ;
- Approuve la modification n°6 du PLU de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la **majorité** par **36 voix pour**, **8 voix contre** (groupe Chalon pour Tous)

11 - Immobilier Communal - Programme prévisionnel de cessions :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu les articles L.1211-1 et L.3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu L.2241- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au regard du tableau détaillé ci-annexé,

Considérant que le parc immobilier de la Ville de Chalon comporte environ 360 biens immobiliers, dont près de 60 biens ne relèvent pas de missions de service public,

Considérant que la gestion de ces biens se doit d'être dynamique et conforme à la stratégie foncière, à la politique générale de l'habitat de la Ville et au développement urbain de son territoire,

Considérant que la Ville souhaite mettre en place en 2011 un programme prévisionnel de cessions pour ses actifs immobiliers afin de valoriser ce patrimoine, en déterminant les immeubles destinés à rester propriété de la Ville et ceux qui peuvent contribuer à la dynamique urbaine locale en étant remis sur le marché par le biais de bailleurs sociaux, d'associations spécialisées ou à d'investisseurs privés,

Considérant que de nombreux biens demeurent vacants, perdent de leur valeur, se dégradent et nécessitent des travaux coûteux de mises aux normes,

Considérant que les charges ne sont pas couvertes pas des recettes car ces locaux ou logements sont inoccupés compte tenu de leur état général,

Considérant que le programme de cession immobilière envisagé constitue une source d'économie budgétaire mais aussi un élément déterminant de renouvellement urbain, via la remise sur le marché locatif d'immeubles, lesquels après restauration accroîtront l'offre de logements sur la Ville,

Considérant que ce programme concerne la cession de deux terrains constructibles, de plusieurs logements isolés et d'une maison d'habitation, vacants ou occupés, qui seront proposés en priorité aux locataires en place, potentiellement acheteurs,

Considérant que seront également cédés de petits ensembles présentés en priorité aux organismes HLM, sur la base des estimations réalisées par France Domaines, lesquels à défaut seront ensuite proposés aux promoteurs privés intéressés sur la base d'un projet immobilier préalablement validé par la Ville,

Considérant que cette délibération de principe sera complétée par une délibération confirmative pour chacun des biens, afin de désigner les acquéreurs et d'autoriser la signature des actes qui interviendront,

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Permettez-moi de relever la contradiction flagrante que souligne cette délibération entre vos déclarations des années passées sur le fait que la précédente majorité « bradait » le patrimoine des Chalonnais, vendait « les bijoux de famille », et cette délibération de ce soir qui s'inscrit et qui amplifie ce que vous avez mis tant et tant d'ardeur Monsieur le Maire à dénoncer lorsque vous siégiez dans l'opposition. Ethique de conviction, éthique de responsabilité, peut-être voit-on les choses au pouvoir différemment que dans l'opposition, l'avenir le dira pour tout le monde. Sur le fond du dossier, sur l'ensemble de ces cessions, il y en a une qui nous pose un souci particulier puisque nous avons envisagé dans le cadre de la campagne des municipales, de pouvoir donner à la bibliothèque municipale une extension notamment sur le tènement de l'ancien hôtel de l'Europe que vous prenez soin de vendre et cela ne peut nous convenir. D'autant plus que dans le même temps, mais je vous laisserai la primeur de l'annonce car elle est assez piquante, vous nous annoncez la fin du projet de votre médiathèque.

Ce sont toutes ces raisons, Monsieur le Maire et chers collègues, qui amèneront le groupe Chalon pour Tous à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

On ne parle pas tout à fait du même sujet ! Là, il vous est proposé de vendre un appartement rue de l'Alma, un studio rempart Saint-Vincent, un local qui accueille une association, des immeubles de 5 logements, des garages... Ca n'a rien à voir avec une gestion municipale où l'on a vendu la SAIEM, le château de Rully, le camping municipal... On ne parle pas tout à fait du même sujet voyez-vous et objectivement, dans la liste qui vous est présentée, je ne parlerai pas de « bijoux de famille » ! Ce n'était pas le cas à l'évidence de ce qui était vendu par la précédente municipalité.

Par ailleurs, quel intérêt de conserver des logements quand on n'y réalise aucun travaux et aucun investissement ! Ce qui mérite aussi d'être regardé sur la liste ici présente c'est ce qui en a été fait. La plupart de ces biens malheureusement, sont dans un tel état qu'il est plus judicieux pour la Ville de s'en séparer plutôt que d'imaginer des travaux qui de toutes façons ne permettront pas de les mettre aux normes dans des délais à la fois satisfaisants et par ailleurs correspondants aux attentes du bien qui peut être fait de ces différents aspects immobiliers.

Sur la question de l'hôtel de l'Europe, il se trouve que nous avons un acheteur qui nous fait une proposition au-delà de ce que nous estimions. Je peux vous laisser penser que cela est intéressant d'autant plus que l'extension que vous aviez inscrite dans votre projet, comme vous n'êtes pas majoritaire ce n'est pas à vous de le mettre en place, n'est pas conforme au projet qui est le nôtre. De ce point de vue je me sens assez à l'aise afin que la majorité puisse adopter la vente de ces différents biens immobiliers.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le programme prévisionnel de cession des actifs immobiliers communaux présentés dans le tableau ci-annexé,

- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les mandats à donner aux notaires ou aux agences immobilières et les documents nécessaires en vue de préparer ces ventes,

Adopté à la **majorité** par **36 voix pour**, **8 voix contre** (groupe Chalon pour Tous)

12 - - Rue Baldus - SCI TD BALDUS - Cession foncière -:

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Attractivité
Finances, Ressources Humaines,

Vu les articles L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 et L.3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaines en date du 15 octobre 2010,

Vu le plan de délimitation ci-joint,

Considérant que dans le cadre d'un projet d'extension, la société PROTOFORM BOURGOGNE, implantée rue Edouard Denis Baldus, souhaite construire un nouveau bâtiment de production et que la configuration et les contraintes ne lui permettent pas de réaliser une extension dans l'enceinte de son site,

Considérant que par délibération du 26 novembre 2009 la Ville avait approuvé la cession d'un terrain d'environ 4 000 m²,

Considérant qu'il s'avère que la société PROTOFORM BOURGOGNE a depuis modifié son projet notamment au regard des contraintes d'aménagement du site,

Considérant que la société PROTOFORM BOURGOGNE, à travers la SCI TD BALDUS, a sollicité la Ville de Chalon pour la cession de deux emprises foncières, situées en zone UXa au Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- une première emprise d'environ 3 120 m² à détacher de la parcelle BR n°168, correspondant à un terrain constructible mais inondable, actuellement en friche arbustive et situé en contrebas des bâtiments de l'entreprise ;
- une seconde emprise d'environ 630 m² à détacher de la parcelle BR n°136, correspondant au fond de voirie de la rue Edouard Denis Baldus, actuellement en impasse,

Considérant l'estimation de la valeur vénale réactualisée par les Services Fiscaux à la date du 15 Octobre 2010 était de 28 000 €, soit 7,50 €/le mètre carré,

Considérant que ces terrains sont situés en zone bleue du plan de prévention des risques naturels risques inondation (PPRI) et que compte-tenu de la cote imposée, d'importants travaux de remblaiement seront nécessaires afin de permettre la construction d'un bâtiment, générant un coût estimé à 25 €/m²,

Considérant qu'au regard des dépenses engendrées pour rendre ce terrain constructible, il est proposé de ne pas suivre l'avis de France Domaines et de céder ce foncier pour 1 €/m², ce prix permettant ainsi à la société PROTOFORM BOURGOGNE d'acquérir un foncier, après viabilisation, à un prix équivalent à ce qui est pratiqué sur le territoire de l'agglomération,

Considérant que les frais relatifs à l'acquisition et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, ainsi que la suppression et le dévoiement des réseaux (eaux pluviales, eau potable, éclairage public) actuellement situées dans l'emprise de la rue Baldus,

Considérant que pour construire un nouveau bâtiment industriel, la société PROTOFORM BOURGOGNE devra respecter la côte de la crue de référence fixée à 177,50 m NGF (PK 141) au PPRi, sachant que la modélisation de la cote historique de la crue de 1840 réalisée à l'aval du Pont Saint-Laurent porterait à 178,08 m NGF la nouvelle côte de référence,

Considérant qu'il convient de rappeler que tout remblaiement en zone inondable est soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et impose la création de déblais compensatoires,

Considérant que cette cession n'engage pas la Ville, quant à l'obtention du futur permis de construire qui devra être déposé par la société PROTOFORM BOURGOGNE, ni pour l'obtention des autorisations nécessaires auprès des services de l'Etat au titre de la loi sur l'eau,

Considérant que pour permettre cette cession, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle BR 136 sur une superficie d'environ 630 m², occupée actuellement par une impasse et un terre plein, sachant que ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du fait que la voirie existante étant maintenue pour permettre l'accès aux entreprises voisines,

INTERVENTION

Monsieur GRIVEAUX :

Avant de procéder au vote je voulais ici remercier que cette affaire puisse être conclue, saluer la ténacité de M. VUILLEMIN qui a été très patient et qui par ailleurs a une très belle entreprise avec un savoir-faire hors norme et un contrôle de la technicité de produits qui font que demain on ne pourra les produire de l'autre côté de la planète. C'est une belle opération pour la Ville de Chalon et pour le bassin chalonnais de pouvoir conserver cette entreprise et lui permettre de s'accroître, de s'étendre. On lui souhaite bon vent.

Le Conseil Municipal :

- Annule l'autorisation de cession à la société PROTOFORM BOURGOGNE, telle que prévue par la délibération n°20090253 du Conseil Municipal du 26 novembre 2009 ;
- Autorise la cession à la SCI TD BALDUS d'une emprise foncière d'environ 3 750 m², à détacher de la parcelle BR n°168 et BR n°136 appartenant à la Ville de Chalon, pour un montant de 3 750 € (hors frais notariés), sur la base de 1 €/m² ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés et documents administratifs à intervenir ;
- Approuve le déclassement d'une partie de la parcelle BR 136 du domaine public communal.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

13 - Règlements de dommages :

Mme SEGAUD, Conseillère Municipale :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 alinéa 6,

Vu la délibération n° 2008-0182 du 10 juillet 2008 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de rendre compte au Conseil Municipal des règlements perçus en réparation des préjudices subis à l'occasion de différents dommages affectant le patrimoine de la Ville de Chalon-sur-Saône,

Le Conseil Municipal prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire des indemnités de sinistres à hauteur de 1 943,47 €

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix.

14 - Contrat Enfance Jeunesse - 2010-2013 :

Mme COPREAUX, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Citoyenneté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L212-4 et L213-2,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Considérant le bilan positif du Contrat Enfance Jeunesse 2006-2009 qui a permis :

- un nouveau système de préinscription,
- un taux d'inscription satisfaisant pour les Espaces Multi Accueil,
- l'ouverture d'une structure le samedi,
- la dynamisation des crèches familiales,
- la mise en place d'une microcrèche pour répondre aux horaires atypiques,
- l'accueil des enfants présentant un handicap,
- l'ouverture d'un deuxième Relais Assistantes Maternelles sur le quartier du Plateau,
- de nombreuses actions développées pour favoriser l'éveil culturel des enfants.

Considérant les diagnostics réalisés par les structures Petite Enfance et la volonté municipale de :

- promouvoir un véritable service public de la petite enfance, ouvert à tous, de qualité, adapté à l'évolution des besoins de la population,
- satisfaire au mieux les besoins des familles, celles dont les 2 parents ou le parent unique exercent une activité professionnelle ainsi que celles qui sont les plus défavorisées,
- bâtir un parcours sécurisant pour les enfants et leurs parents autour d'un projet éducatif permettant le développement de l'enfant,
- développer un projet éducatif sur les temps périscolaires et extrascolaires avec une offre aux familles diversifiées et accessibles et visant la réussite éducative des enfants.

Considérant la proposition de la Ville de maintenir les opérations suivantes dans le prochain contrat Enfance – Jeunesse courant pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013 :

- le fonctionnement des Espaces Multi Accueil Jean Moulin, Le Lac, L'Arc-en-Ciel, Les Lutins, Les Petits Mousses,
- la crèche familiale organisée sur 2 sites d'accueil et d'animation,
- la micro-crèche,
- les 2 Relais Assistantes Maternelles,
- la coordination Petite Enfance,
- les Accueils de Loisirs Sans Hébergement des Aubépins et des Charreaux,
- les garderies périscolaires (Bellevue / Lurçat, Prés Saint-Jean, Aubépins Sud, Vivant Denon et Bourgogne),

- le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) animé par l'association La Pomme Verte.

Considérant les nouveaux axes de développement proposés par la Ville pour mieux répondre aux besoins de familles :

- l'extension des Petits Moussets pour lequel un avenant sera proposé début 2011,
- la transformation des garderies en Accueils de Loisirs avec la prise en compte des activités Oxyjeunes. Un avenant sera proposé en 2011 précisant les modalités de fonctionnement, les coûts de ce nouveau dispositif incluant un poste supplémentaire sur le volet « coordination »,
- l'ouverture du samedi sur l'Espace Multi Accueil Les Mésanges,
- une réflexion sur les horaires d'ouverture plus importants de l'EMA Les Myosotis.
- le passage pour le RAM II de 0,5 ETP à 1 ETP depuis janvier 2010.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les opérations définies dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat avec la CAF de Saône-et-Loire.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

15 - Concours du Receveur Municipal - Indemnité de conseil :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal **décide** :

- De solliciter le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à Mme Evelyne PENIN.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

16 - Education - Restructuration de l'offre scolaire du 1er degré : modification des périmètres de recrutement des écoles publiques maternelles et élémentaires Laënnec, Saint-Jean des Vignes et Pablo Neruda :

Mme BONNIAUD, Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Attractivité

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L212-1 du Code de l'Education qui précise que « la création et l'implantation des écoles et des classes d'enseignement public sont régies par les dispositions de l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Vu l'article L212-4 du Code de l'Education qui précise que « la commune a la charge des écoles publiques et qu'elle est propriétaire des locaux »,

Vu l'article L212-7 du Code de l'Education (modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004) : « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles publiques est déterminé par délibération du Conseil Municipal »,

Considérant que la population scolaire de la Ville a fortement baissé depuis plusieurs années et qu'il est constaté une hausse des effectifs pour l'école Saint-Jean des Vignes, un maintien des effectifs sur Pablo Néruda et une baisse significative sur Laënnec malgré des disponibilités en terme de locaux,

Considérant que les directeurs des écoles Laënnec, St-Jean des Vignes et Pablo Néruda ainsi que les fédérations de parents d'élèves ont été concertés, pour préparer la rentrée 2011, sur le découpage de ces périmètres et sur les capacités d'accueil,

Considérant que des critères sont pris en compte dans le redécoupage des périmètres :

- L'accessibilité pour les enfants présentant un handicap
- La capacité d'accueil des écoles
- La proximité
- Des périmètres non différenciés entre maternelle et élémentaire pour ne pas séparer les fratries.

Considérant qu'il est proposé une modification des périmètres scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 permettant d'ajuster, de rééquilibrer les effectifs sur les écoles Laënnec, St-Jean des Vignes et Pablo Néruda. Des rues actuellement affectées au secteur Saint-Jean des Vignes seront réaffectées aux secteurs Laënnec et Plateau,

Liste des rues

St-Jean sur Laennec :

- rue G Lapierre
- ruelle Mermoz
- rue du lieutenant André du numéro 9 à la fin

- impasse A Breton
- impasse des Canetières
- chemin de la Coudre
- Allée Robert Beau (St-Jean des Jardins)
- rue Pierre Valot (St-Jean des Jardins)
- rue St-Fiacre

St-Jean sur Pablo Néruda :

- rue du Bois de Menuse
- ruelle de Bois de Menuse

Considérant que pour ne pas fragiliser ces 3 groupes scolaires, les périmètres sur les secteurs Laënnec, St-Jean des Vignes et Plateau seront réétudiés chaque année en automne en fonction des effectifs annoncés et des capacités d'accueil de chaque école, par une commission composée de l'Adjoint au Maire chargé de l'Education, du service Education, de l'Inspecteur de L'Education Nationale et des 3 directeurs d'école,

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Le groupe Chalon pour Tous votera favorablement à cette nouvelle définition des périmètres scolaires mais je souhaiterais saisir cette occasion, suite à la récente parution de l'interview de Madame VERJUX-PELLETIER dans la presse locale, afin d'être éclairé sur le devenir du projet du nouveau groupe scolaire que j'appellerai « Paris-Coubertin », faute de mieux pour le moment. Beaucoup de rumeurs courent et nécessitent un éclaircissement. Je vous demande s'il est possible ce soir de nous dire si oui ou non, ce projet sur lequel nous avons planché abondamment, est maintenu ou reporté, voire annulé.

Monsieur le Maire :

En l'état actuel des choses, ce projet est reporté, car, comme cela a été dit par Madame VERJUX-PELLETIER, il se trouve que l'OPAC de Saône-et-Loire, confronté à une situation extrêmement difficile sur le quartier Claudel-Bernanos, qui est marqué d'une part par une perte d'habitants qui s'intensifie, par une vacance sur les logements assez conséquente, et par le fait que nous n'arrivons pas à réinstaller des habitants sur ce quartier, a souhaité, lors de la dernière réunion, proposer une étude sur le devenir de l'ensemble de ce secteur urbain. Il est bien évident que nous sommes favorables à cette étude car nous faisons le constat que malgré des investissements assez conséquents qui ont été réalisés sur le quartier Claudel-Bernanos, il s'avère aujourd'hui que l'image n'en est pas modifiée et qu'il est important que cet effort soit fait afin d'imaginer ce que pourrait-être l'avenir de ce secteur nord de Chalon. Je rappelle que l'OPAC, propriétaire du foncier comme des bâtiments, doit pouvoir se positionner sur ce projet là.

Cet élément nouveau plutôt intéressant, nous a amené à différer, dans l'attente de l'étude, la réalisation de ce groupe scolaire même si nous restons convaincus que l'offre scolaire reste à être retravaillée sur les quartiers nord de Chalon.

En fonction de ce que seront les conclusions de cette étude, qui pourrait durer 6 mois, nous verrons ce qu'il sera bien de faire pour répondre à la nécessité d'un service public de l'éducation de qualité sur les quartiers nord de Chalon. Voici les éléments que je peux vous donner. L'opération n'est pas arrêtée mais différée.

Le Conseil Municipal approuve la modification des périmètres scolaires pour l'année scolaire 2011-2012 permettant d'ajuster, de rééquilibrer les effectifs sur les écoles Laënnec, St-Jean des Vignes et Pablo Néruda.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

17 - Conseil des Sages - Rapport annuel de l'activité 2010 :

M. HIDRI, Adjoint au Maire :

Vu l'avis de la Commission Municipale Citoyenneté,

Vu l'article L 2143.2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la démocratie participative,

Vu la délibération du 24 septembre 2009 créant un Conseil des Sages et approuvant la charte de son fonctionnement,

Vu l'article 5 de la charte de fonctionnement du Conseil des Sages,

Vu le rapport d'activité 2010 du Conseil des Sages annexé,

Considérant

- Que le Conseil des Sages a été installé en octobre 2009 par le Maire de Chalon sur Saône
- Que la charte de fonctionnement du Conseil des Sages et son règlement intérieur prévoient que le Conseil municipal a communication du rapport annuel d'activité du Conseil des Sages,
- Que, par lettres de mission du 6 janvier 2010, le Maire a soumis à la réflexion du Conseil des Sages deux sujets :
 - « Quelles évolutions en matière de déplacements et de stationnement à Chalon pour rendre la ville plus agréable »,
 - « Ile St-Laurent : Quelles nouvelles fonctions urbaines une fois déplacé le centre hospitalier ».
- Que le Conseil des Sages a restitué au Maire ses réflexions le 20 mai 2010,
- Que le Conseil municipal s'est prononcé sur les préconisations formulées le 30 septembre 2010,

Considérant

- Que le 14 octobre 2010, le Conseil des Sages a reçu l'accord de Monsieur le Maire pour se saisir de deux questions ayant une problématique locale d'intérêt général :
 - « vie sociale et culturelle pour mieux vivre ensemble »
 - « activités physiques et sportives pour les jeunes, garantes de la santé et de la prévention »

pour une restitution au Maire en avril 2011,

- Que, parallèlement aux réflexions qu'ils conduisent, les membres du Conseil des Sages participent à la vie locale par leurs présences à diverses actions ou manifestations organisées par la Ville ou ses partenaires,

INTERVENTION

Monsieur le Maire :

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à celui du Conseil des Sages, il est prévu une expression du Conseil des Sages devant le Conseil Municipal. Néanmoins afin que les membres de cette instance puissent s'exprimer, il faudra que je suspende la séance. Elle sera reprise à l'issue de leurs interventions.

Après la présentation du rapport faite par M. HIDRI, je suspendrai temporairement la séance afin d'accueillir les 2 coprésidents du Conseil des Sages afin qu'ils s'expriment et répondent à d'éventuelles questions. Je ré-ouvrirai la séance de nouveau afin de pouvoir délibérer sur ce rapport.

Suspension de séance

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2010 du Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

18 - Comité des liaisons Internationales - 4ème répartition des subventions 2010 :

M. NUZILLAT, Adjoint au Maire :

Vu l'avis des Commissions Citoyenneté
Finances Ressources Humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2311-7

Considérant le soutien que la Ville souhaite apporter aux échanges avec les villes jumelées,

Considérant les dossiers présentés et examinés par le Comité des Liaisons Internationales,

Considérant que les associations ou organismes participent, par leur action, au jumelage avec Novara et Solingen,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions de :

- 300 € à l'association Se Cantan
- 550 € à l'association sportive de la Police Nationale de Chalon

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix

19 - Recensement de la population 2011 - Rémunération des agents recenseurs :

M. HIDRI, Adjoint au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 ou 158) ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 ou 158) ;

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 05 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Considérant que pour le recensement de la population, la Ville ayant en charge la collecte de données, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs dont il convient de déterminer la rémunération

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de douze agents recenseurs dont le principe de rémunération est le suivant :

a) Pour les formations et réunions obligatoires représentant 40 heures rémunérées : premier échelon de l'échelle 3 de rémunération

b) Pour l'établissement des dossiers de collecte :

- feuilles de logements pour résidence principale	0,52 €la feuille
- feuilles de logements pour logement occasionnel .	1,03 €la feuille
- feuilles de logements pour logement secondaire	1,03 €la feuille
- feuilles de logements pour logement vacant	1,43 €la feuille
- feuilles de logements pour catégorie indéterminée	0,52 €la feuille
- feuilles de logements non enquêtés	1,03 €la feuille
- bulletins individuels	1,03 €le bulletin
- bulletins « enquête famille et logements »	1,03 €le bulletin

c) indemnité de déplacements forfait 81,60 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les dotations attendues de l'Etat.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix.

**20 - Assainissement - Conduite de refoulement Avenue Boucicaut à Chalon-sur-Saône -
Convention de financement -:**

M. AGUILLON, Conseiller Municipal Délégué:

Vu l'avis des commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu les articles 24 troisièmement et 65 deuxièmement du contrat de concession du service de l'assainissement relatif au renouvellement des canalisations

Vu l'article 5 bis du contrat de concession du service de l'assainissement relatif au fonds spécial de travaux modifié par l'article 2 de l'avenant n°1

Considérant que la commune de Fontaines est maître d'ouvrage des travaux de raccordement de ses effluents à la station d'épuration du SIEEAC

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône doit entreprendre des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement du poste de Champfleuri située sur le même tracé que la commune de Fontaines

Considérant que la réalisation en commun d'une unique conduite de refoulement nécessaire à l'évacuation des effluents des 2 collectivités est pertinente sur le plan économique et environnemental

Considérant qu'une convention de financement est nécessaire pour organiser la participation financière de la commune de Fontaines et du concessionnaire des réseaux d'assainissement de la Ville de Chalon

Considérant que seul le concessionnaire supporte le financement des travaux pour le compte de la Ville de Chalon-sur-Saône dans le cadre de l'exécution de son contrat de délégation de service public

Considérant que la rétrocession de l'ouvrage de la commune à la Ville de Chalon-sur-Saône est indispensable pour assurer la pérennité du patrimoine et la garantie du transfert des effluents des 2 collectivités.

INTERVENTION

Monsieur MANIERE :

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Je souhaiterais apporter un éclairage communautaire à cette délibération.

Depuis plusieurs années, certaines communes du Grand Chalon font l'objet d'un suivi très spécifique des organismes en charge de la police de l'eau.

Depuis deux ans, elles ont été saisies par l'Etat d'une mise en demeure de mettre en conformité leurs installations de collecte et de traitement des eaux usées.

La commune de FONTAINES en fait partie et a engagé une réflexion permettant de donner une suite positive à cette mise en demeure : soit reconstruction de la station d'épuration, soit raccordement à la station d'épuration du SIEEAC.

Sur la base d'études et de réflexions conjointes conduites par le SIEEAC, son Président, Jérôme Durain, et le GRAND CHALON, en intégrant le projet dans une démarche « communautaire », il est apparu important que les travaux souhaités par la commune de FONTAINES, c'est-à-dire le raccordement à la station de CHALON/SAONE, servent à d'autres.

Dans le cadre de la délégation « Etudes sur l'Eau et l'Assainissement » dont le Président m'a confié la charge, le GRAND CHALON s'est positionné comme « facilitateur » en organisant les réunions nécessaires :

- d'une part au raccordement de FARGES - dont la lagune commençait également à générer des problèmes de rejets dans le milieu naturel - sur la nouvelle canalisation posée par FONTAINES,
- d'autre part à l'optimisation du tracé de cette canalisation permettant d'améliorer le fonctionnement de la conduite de refoulement de l'Avenue Boucicaut objet du présent rapport au Conseil Municipal.

L'issue fut une adaptation technique mutualisée – donc moins onéreuse globalement – et une répartition des dépenses entre les uns et les autres limitant les coûts pour chacun, selon la part qui le concerne.

Pour être concret, deux hypothèses se présentaient :

- 1^{ère} hypothèse : Chacun agit seul

Reconstruction de la station d'épuration de FONTAINES.....	2 330 000 €
Construction d'une nouvelle unité de traitement à FARGES.....	380 000 €
Renouvellement à CHALON de la conduite de refoulement du Champ Fleuri.....	255 000 €
TOTAL.....	2 965 000 €

- 2^{ème} hypothèse : Mutualisation et esprit communautaire

Transfert direct des effluents de FONTAINES sur l'ouvrage de l'Avenue Boucicaut.....	1 210 000 €
Raccordement de FARGES sur le projet de FONTAINES.....	290 000 €
Participation de CHALON, par son délégataire, à la conduite de refoulement du Champ Fleuri.....	200 000 €
TOTAL.....	1 700 000 €

Soit, entre les deux hypothèses une **économie** en coûts d'objectifs arrondis d'environ : **1 265 000 €**

Une démarche identique se met en place actuellement pour le raccordement du SIVOM St. Loup/Varennes-le-Grand (lui aussi mis en demeure), présidé par Patrick Le Gall, sur la station d'épuration du SIEEAC. Opération qui au passage, implique le SIVOM de St. Rémy, Lux, Sevrey, Châtenoy-le-Royal, présidé par Christian Fichot.

De telles opérations, soutenues par le GRAND CHALON, sont actuellement portées juridiquement par le SIEEAC et donc limitées aux adhérents de ce syndicat car, l'Agglomération ne dispose pas à ce jour de la compétence.

D'où l'intérêt de la réflexion en cours au GRAND CHALON sur la prise de compétence Eau/Assainissement, afin de pouvoir étendre ce type de démarches à l'ensemble du territoire.

Je voulais, Monsieur le Maire, Chers Collègues, rappeler ces quelques éléments qui témoignent, s'il en était encore besoin, que les communes sont toujours plus efficaces ensemble que seules.

Je vous remercie.

Monsieur DURAIN :

En tant que Président du SIEEAC, je vais rajouter quelques mots. Je vous rappelle que ce syndicat rassemblait 11 communes, 15 désormais depuis l'adhésion des communes de Farges, Fontaines, St-Loup de Varennes et Varennes le Grand. C'est le principal outil épuratoire de l'agglomération chalonaise puisqu'il porte et c'est son unique objet, la station d'épuration du Port Barois située à Chalon. Il est intéressant d'attirer l'attention sur ce travail intercommunal méconnu, qui se fait à l'abri des regards, car nous sommes sur une compétence extrêmement complexe. Pour faire écho aux propos de Monsieur MANIERE s'agissant des travaux de raccordement tant sur les communes du nord (Farges & Fontaines) que sur celles du sud (Varennes le Grand & St-Loup de Varennes), les services du SIEEAC et ceux de la Ville et de l'agglomération, ont dû faire face à de grandes complexités économiques, financières et juridiques. C'est un travail intercommunal qui mérite d'être connu. Je voulais signaler que nous sommes dans une construction d'une véritable solidarité intercommunale, au-delà des clivages communaux et politiques, avec des dossiers extrêmement complexes où les enjeux environnementaux et économiques sont très lourds et tout cela se répercute sur la facture in fine payée par les usagers. Il me semble important de souligner que les élus de toutes ces communes contribuent à la construction intercommunale autour de l'eau et de l'assainissement.

Je souscris à ce qui a été dit car sur des dossiers d'une telle importance avec des enjeux comme ceux là, la construction intercommunale la plus large possible doit être envisagée et que nous ne pourrions pas faire face, même avec quelques communes, à la lourdeur des dossiers qui nous attendent. Il est donc urgent que nous intercommunalisons davantage encore cette compétence.

Monsieur le Maire :

Je me réjouis des communications qui viennent d'être faites car je trouve important de pouvoir rendre publics les efforts qui sont réalisés, faire la démonstration comme l'ont dit Messieurs MANIERE et DURAIN de la nécessité d'un travail commun. Je voulais dire, pas forcément à destination des conseillers municipaux de cette séance, quoi que..., que la coopération ne peut pas s'envisager uniquement lorsque l'on est confronté à une difficulté ou que l'on a une urgence à régler. Elle ne peut pas être non plus retenue seulement quand une commune plus petite n'a pas les moyens d'assumer une charge indispensable. Elle doit être anticipée, réfléchie, large sans être la négation des communes, c'est tout le travail que nous avons engagé au sein du Grand Chalon. C'était là une illustration qui méritait d'être faite et je vous en remercie mes chers collègues.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de financement.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et la transmettre à la commune de Fontaines et au concessionnaire.

Adopté à l'**unanimité** par 44 voix.

21 - Analyse des Besoins Sociaux - Rapport d'étape intermédiaire :

Mme COURBON, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Citoyenneté
Finances, Ressources Humaines

Vu les articles 1 et 2 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale.

Considérant la démarche de l'Analyse des Besoins Sociaux engagée par le CCAS organisée selon les étapes suivantes :

- la préparation d'un portrait social (situation démographique, économique) du territoire d'intervention,
- le constat des besoins sociaux et de la situation des acteurs sur le territoire,
- la mise en exergue des forces et faiblesses en distinguant les besoins prioritaires, l'identification des enjeux et leviers d'actions,
- l'accompagnement de la démarche stratégique de construction d'une politique sociale,
- la construction d'un référentiel commun et le développement d'un outil de veille sociale et d'évaluations des actions.

Considérant que le comité de pilotage, animé par Madame la Vice-Présidente du CCAS, est composé des élus en charge de l'Enfance, la Famille et la Santé ; de la Citoyenneté, la Jeunesse et de la Vie Associative ; de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion ; du Logement, de la Rénovation Urbaine et de la Cohésion Sociale ; des partenaires extérieurs institutionnels et associatifs (Conseil Général, Maison de l'Emploi, CAF, Pôle Emploi...).

Le Conseil Municipal prend acte de la démarche d'analyse des besoins sociaux engagée et du bilan de la première phase du diagnostic constitué par le portrait social de la commune.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix.

22 - Solidarité Insertion - Banque Alimentaire de Bourgogne - Convention de partenariat :

Mme LEBLANC, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Equité
Citoyenneté,
Finances, Ressources Humaines,

Vu la loi du 29 juillet 1998,

Vu l'article R. 123-20 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône, par son C.C.A.S., souhaite poursuivre son soutien alimentaire à de nombreuses familles et personnes seules, toujours plus précarisées et isolées, à travers les actions de l'Épicerie et de l'Accueil de Jour,

Considérant que l'approvisionnement alimentaire de ces deux structures provient essentiellement de la Banque Alimentaire de Bourgogne avec laquelle une convention annuelle de partenariat a été conclue depuis 2003,

Considérant que cette convention annuelle de partenariat est un dispositif d'encadrement national et ne prend pas en compte les spécificités locales, il s'avère nécessaire de fixer, en annexe, différentes conditions spécifiques aux besoins de l'Épicerie et de l'Accueil de Jour.

INTERVENTION

Présentation du power-point

Monsieur le Maire :

Il se trouve que j'ai eu à visiter très récemment l'équipe de l'Épicerie et je voudrais témoigner du travail important qui est fait par celle-ci, renforcée récemment, mais qui est confrontée à des demandes de plus en plus fortes de personnes qui malheureusement, ont besoin d'avoir recours à cette forme d'aide alimentaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la convention fixant les différentes conditions de partenariat alimentaire avec la Banque Alimentaire de Bourgogne jointe en annexe.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix.

23 - Travaux d'asphalte - Appel d'offres pour les travaux - Signature du marché :

M. AGUILLON, Conseiller Municipal Délégué :

Vu l'avis des commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.5211-1, L.2122-21, L.2122-21-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 octobre 2010

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché sur appel d'offres ouvert ayant pour objet la réalisation de travaux en revêtement asphalte, et estimé à 366 718,00 €HT, soit 438 594,73 €TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec la société ASPHALTEURS REUNIS sur la base d'un devis estimatif de 294 040,50 €HT, soit 351 672,44 €TTC.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix.

24 - Groupement de commandes - Ville de Chalon-sur-Saône / Grand Chalon / Communes membres - Marché de travaux et aménagements de voirie :

M. AGUILLON, Conseiller Municipal Délégué :

Vu l'avis des commissions Equité
Finances, Ressources Humaines

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8,

Vu le projet de convention joint en annexe ,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite « Le Grand Chalon » et les communes intéressées souhaitent mutualiser leurs moyens en matière de travaux et d'aménagement de voirie en mettant en place des groupements de commandes pour améliorer la qualité de service,

Considérant que le groupement de commandes envisagé a pour objet de permettre la désignation commune de prestataires qui seront chargés de réaliser à la Ville de Chalon-sur-Saône, au Grand Chalon et aux communes intéressées des travaux et aménagements de voirie,

Considérant la conclusion du marché à moyen terme, le groupement de commandes est constitué pour une durée de 3 ans, pour la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon et les communes intéressées,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un groupement de commandes pour les prestations de travaux et aménagements de voirie.
- Désigne la Ville comme le coordonnateur pour le groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix.

25 - Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - ' Habitat Indigne ' - Règlement d'intervention de la Ville de Chalon-sur-Saône :

M. GAUTHIER, Conseiller Municipal :

Vu l'avis des commissions municipales Equité

Finances, Ressources Humaines

Vu la délibération du 30 septembre 2010 relative au lancement du Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire de la ville de Chalon-sur-Saône ;

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Intérêt Général,

Vu le règlement ci-annexé,

Considérant que, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'animation PIG, la mobilisation d'aides spécifiques à l'amélioration de l'habitat constitue un levier essentiel à la réalisation de certains projets, notamment locatifs ou en faveur des économies d'énergie,

Considérant que les aides de la Ville de Chalon-sur-Saône visent à favoriser la remise sur le marché de logements vacants, ainsi que l'amélioration des conditions de logement des personnes les plus modestes ou occupant un logement insalubre,

Considérant que ces aides visent à abonder les subventions de l'ANAH et qu'elles sont soumises aux conditions de recevabilité décrites dans le règlement d'intervention de la ville de Chalon-sur-Saône,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône intervient en complément d'un dossier soumis aux critères de recevabilité de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et préalablement validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Chalon,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement d'intervention de la Ville de Chalon-sur-Saône relatif aux subventions attribuées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « habitat indigne » sur son territoire, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise la participation financière de la Ville aux projets répondant aux critères définis précédemment ;
- Autorise le règlement des subventions aux propriétaires, après paiement du solde de la subvention ANAH certifiant que les travaux sont conformes au projet validé par la CLAH.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix

26 - PRU - Quartier des Prés Saint-Jean - Cessions Foncières et Echanges Fonciers - Protocole d'accord foncier entre la Ville de Chalon-sur-Saône, l'OPAC de Saône-et-Loire et la SEM Val de Bourgogne :

M. GAUTHIER, Conseiller Municipal:

Vu l'avis des Commissions Equité
Finances, Ressources Humaines,

Vu les articles L.2141-1 et L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L.2241- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de Renouvellement Urbain (PRU),

Vu la délibération en date du 17 décembre 2009, désignant la SEM Val de Bourgogne titulaire de la Concession d'aménagement de la ZAC des Prés Saint-Jean et approuvant le traité de concession,

Vu la concession d'aménagement entre la Ville de Chalon et la SEM Val de Bourgogne signée le 28 janvier 2010, pour la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC des Prés Saint-Jean »,

Vu le projet de protocole d'accord ci-joint,

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation urbaine en cours sur le quartier des Prés Saint-Jean, les espaces extérieurs du quartier seront réaménagés pour qualifier, adapter l'ensemble des voiries de circulation et de stationnement, réaménager et reconfigurer les pieds d'immeubles de l'OPAC, mais aussi pour permettre la construction de nouveaux bâtiments de logements, et développer ou améliorer les espaces verts et les cheminements piétons,

Considérant que les travaux d'aménagement qui seront réalisés sur les propriétés actuelles de la Ville de Chalon et de l'OPAC Saône-et-Loire, génèreront entre les différents partenaires des cessions foncières et des échanges fonciers nécessaires à la mise en œuvre des principes de propriété, de gestion et d'entretien ultérieurs,

Considérant qu'un protocole d'accord foncier doit donc être établi entre la Ville de Chalon, l'OPAC Saône-et-Loire et la SEM Val de Bourgogne afin de permettre la recomposition foncière du quartier et d'en définir les conditions,

Considérant que le protocole précité doit, prévoir notamment la mise à disposition aux différents maîtres d'ouvrage concernés du foncier nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement, et formaliser après réalisation des travaux, les procédures et actes de cession et d'échange, ainsi que la prise de possession des ouvrages, avant l'établissement des actes définitifs de transfert foncier,

Considérant que les opérations de réaménagement nécessaires à la réalisation du projet de rénovation urbaine nécessiteront le déclassement du domaine public communal d'emprises foncières et qu'aux termes de l'exécution des travaux, une régularisation foncière devra réintégrer au domaine public de la Ville, les espaces verts, les ouvrages de voiries, parkings publics liés à la voirie, espaces piétons et cyclables et espaces verts liés à ceux-ci,

Considérant que la Ville et l'OPAC autoriseront la SEM, ou s'autoriseront mutuellement, à utiliser les terrains selon les besoins du projet à la date de notification du présent protocole, afin de réaliser les travaux d'aménagement qui lui sont liés et qu'une fois les travaux exécutés, une régularisation foncière sera alors effectuée,

INTERVENTIONS

Monsieur BERGERET :

A l'occasion de cette délibération liée au Plan de Renouvellement Urbain (PRU), contre laquelle nous voterons car, si le projet du nouveau Centre Commercial rencontre notre accord comme l'a dit Monsieur PLATRET précédemment, nous sommes fermement opposés aux constructions envisagées pour la pointe sud du quartier.

Je voudrais revenir ce soir sur la question du quartier des Aubépins que vous aviez évoquée lors de notre dernière séance. Vous m'avez personnellement attaqué sur la mauvaise gestion que nous aurions eue du quartier des Aubépins. Pour reprendre une expression que vous aimez bien Monsieur le maire « vous ne manquez pas d'air ».

Après réflexion je me suis aussi posé la question ; aurais-je perdu la mémoire ? J'ai donc repris le dossier ANRU en date de 2006, document initial, et l'avenant 3 de janvier 2007. Ce dossier étant suivi par la CACVB à l'époque, je me suis rapproché du Vice-Président en charge à l'époque, Monsieur PERDREAU, afin de profiter de ses compétences et de ses connaissances.

Je profite de l'occasion pour souligner son investissement de tous les instants et la qualité du travail réalisé sur un dossier difficile et complexe.

J'ai ce soir entre les mains la convention PRU agglo-chalonnaise que je tiens à disposition de la presse et surtout à votre disposition Monsieur le Maire vous qui avez subitement des trous de mémoire. Pourtant vous devriez bien le connaître puisque c'est le même qui vous a été envoyé à l'époque en tant que Président du Conseil Général, comme cofinanceur du projet et comme signataire de la convention principale que vous n'avez pas mise en œuvre, notamment via l'OPAC dont vous étiez l'autorité de tutelle, reniant ainsi votre engagement.

Je vais quand même vous rappeler qu'il y avait pour le quartier des Aubépins, un projet cohérent, agréé par les services de l'Etat dans ses principes et ses modalités à la fin du précédent mandat et qui comportait entre autre la construction de 80 logements sociaux, de 74 logements privés, la réhabilitation et la résidentialisation de 19 bâtiments, des aménagements voirie et d'espaces publics ainsi que des équipements publics. Le tout pour un budget de 20 millions d'euros, ce n'est pas tout à fait négligeable ! Ce projet partait de l'étude de définition urbaine terminée en 2005 et présentait la stratégie d'évolution à long terme du quartier ainsi que le programme d'actions à court terme intégré à la convention PRU par l'avenant 3.

En outre, permettez moi aussi de vous rappeler que ce quartier a été aussi l'objet de travaux de réhabilitation sollicités et accompagnés de façon volontariste par la municipalité de l'époque. Deux tranches de travaux ont été lancées : une dans la période 1993-1996, l'autre dans la période 2002-2003. Cet ensemble d'intervention représentait un budget de 14,3 millions d'euros ce qui n'est pas non plus négligeable. Ainsi, nous étions en 2007 tout à fait en mesure de rendre opérationnel un projet Aubépins dont l'impact sur le mieux vivre et la qualité de l'habitat était incontestable. Il aura fallu que le Président du Conseil Général que vous étiez à l'époque fasse tout pour bloquer ce dossier pour des raisons de basse politique. 4 ans plus tard, rien n'a avancé sur ce quartier ! Monsieur le Maire, avant de mettre en cause des gens par des attaques personnelles, comme vous l'avez fait au dernier Conseil Municipal, balayez devant votre porte. Il faut aussi se souvenir de ce qu'on a fait et aussi de ce que l'on n'a pas fait et avoir un peu plus de retenue dans ses propos.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas besoin d'aller chercher les documents pour avoir la mémoire ! De ce point de vue, je me souviens de la situation de 2004, c'est-à-dire celle où la majorité a changé au Conseil Général. Je me souviens même d'ailleurs que vous étiez à l'époque, membre du Conseil d'Administration de l'OPAC 71. Il y avait à l'époque un déficit de financement considérable des opérations de renouvellement urbain, qui avait provoqué la colère du Maire de Chalon qui considérait que le Conseil Général n'était pas à la hauteur des exigences. C'était déjà vrai du temps de Monsieur PERBEN ce qui expliquait d'ailleurs ses conflits récurrents avec Monsieur BEAUMONT. J'ai de ce point de vue, comme vous, la mémoire et je pourrais vous raconter quelques anecdotes de ces rencontres parfois épiques. A partir de 2004, le Conseil Général de Saône-et-Loire a proposé une convention avec l'OPAC, qui a permis d'amener 15 millions d'euros, essentiellement ciblés sur les opérations de renouvellement urbain, particulièrement sur la Ville de Chalon. Il se trouve qu'on me le reproche parfois aujourd'hui, comme si l'OPAC avait trop soutenu Chalon. Puisqu'il faut se remémorer, il faut aussi souligner les efforts du Conseil Général et du Conseil Régional pour accompagner les opérations de renouvellement urbain –la Région n'étant pas obligée d'intervenir dans ces politiques là-. Mais qu'est-ce que disait l'ANRU ? Il disait que la part prise par la Ville de Chalon et la CACVB était notoirement insuffisante. C'est ça qui était le bilan de l'ANRU à l'époque ! Alors, si vous voulez balayer, balayez ! Aujourd'hui si on peut avoir les opérations qui sont proposées et sur les Prés Saint-Jean et sur les Aubépins en dehors de l'ANRU, cela veut dire que ces moyens se sont concentrés sur les Prés Saint-Jean, sur les Clairs Logis et sur les opérations Claudel-Bernanos-, si on a pu concentrer les efforts c'est parce que le Conseil Général d'après 2004 y a mis les moyens, parce que la Région l'a accompagné et parce que depuis 2008, cela ne vous a pas échappé, la part prise par la Ville et le Grand Chalon a considérablement augmenté par logement, permettant enfin une véritable réhabilitation. Le blocage que vous évoquez était sur l'avenant 3 mais celui-ci ne posait pas la problématique des Aubépins, mais sur l'aménagement des Prés Saint-Jean sur lequel nous étions en désaccord. C'est celui là, ne faites pas celui qui ne sait pas, qui avait provoqué le blocage évident. Ce blocage a d'ailleurs été présenté au moment des élections municipales et a été réglé. Je rappelle qu'à l'époque, il provenait d'un sujet complètement anecdotique qui s'appelait le collège. Je veux bien que vous m'envoyiez la pierre mais la question du collège vous posait problème. Je vous rappelle car je les ai gardés, que le conseiller général de Chalon centre m'envoyait des petits mots au Conseil Général pour me dire « je suis d'accord avec toi mais je ne peux pas te soutenir publiquement ». Quand il était ici, il braillait avec d'autres pour m'expliquer que le projet n'était pas intéressant. J'ai gardé ses mots. Ce que je constate aujourd'hui c'est que les acteurs des Aubépins, y compris un ancien de vos collègues, qui m'ont très clairement dit que la demande datait de 10 ans sans succès. L'opération s'engage de manière significative avec l'OPAC, en dehors de l'ANRU qui lui va se concentrer sur le secteur des Prés Saint-Jean qui en a grand besoin. Il y aura même une nouvelle opération, j'en ai parlé tout à l'heure, sur le quartier Claudel-Bernanos. Il me semble que de ce point de vue, je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit l'autre jour et en plus je le confirme.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le protocole d'accord foncier entre la Ville de Chalon, l'OPAC Saône-et-Loire et la SEM Val de Bourgogne pour la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain sur le quartier des Prés Saint-Jean dans le cadre de la ZAC et dont les caractéristiques générales sont définies dans le projet ci-annexé,
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole précité ainsi que les actes administratifs ou notariés découlant de celui-ci,
- Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires au déclassement du domaine public.

Adopté à la **majorité** par **37 voix pour**, **8 voix contre** (groupe Chalon pour Tous)

27 - Transfert définitif du Port de Plaisance à la Ville de Chalon-sur-Saône :

M. NUZILLAT, Adjoint au Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes publiques,

Vu le décret n°2005-992 du 16 août 2005 relatif à la constitution et à la gestion du domaine public fluvial de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu la convention « d'expérimentation du transfert de propriété du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône » du 24 avril 2008,

Considérant ce qui suit :

- Créé en 1978, le Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône est situé sur un axe fluvial très fréquenté, au carrefour des différents canaux traversant la Saône-et-Loire.
- L'Etat, en 1986, a délégué la gestion du Port de Plaisance par convention de concession, à la ville de Chalon-sur-Saône. Voies Navigables de France (VNF), créé en 1991 a renouvelé par deux fois cette concession. A l'issue, la délégation de gestion du port a été à nouveau confiée, à la Ville par contrat d'affermage, pour deux ans.
- La loi du 13 Aout 2004, permet aux collectivités territoriales bénéficiaires d'une gestion déléguée d'un Port de Plaisance, de solliciter le transfert du domaine public fluvial à leur profit.
- Cette disposition permet aux collectivités territoriales « la création, l'aménagement et la gestion » de l'ensemble portuaire de plaisance, en qualité de propriétaire.

- La Ville de Chalon-sur-Saône s'est portée candidate, par délibération du 22 juin 2006, pour un transfert à titre expérimental.
- Une convention de transfert a été signée le 24 avril 2008 entre l'Etat et la Ville de Chalon-sur-Saône, prenant effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2007 et se terminant au 1^{er} juillet 2011.

Au terme de cette période le transfert devient définitif.

Considérant par ailleurs :

- Que le tourisme fluvial est en plein essor.
- Qu'il représente un potentiel important dans le développement du tourisme et les retombées économiques pour le territoire chalonnais.
- Que situé dans un cadre agréable, boisé et verdoyant, tout en étant à proximité du centre ville, le Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône possède des atouts majeurs pour les plaisanciers.
- Que le Port de Plaisance peut donc largement contribuer au développement touristique du territoire chalonnais.
- Que la Ville de Chalon-sur-Saône entend manifester tout son intérêt pour cet équipement qui engendre des flux touristiques et économiques qu'elle souhaite amplifier.
- Que dans cette perspective la maîtrise du Port de Plaisance par la collectivité est nécessaire

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du caractère définitif du transfert du domaine public fluvial au 1^{er} juillet 2011.
- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son représentant, à effectuer les formalités prévues à l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 13 alinéa 1 du décret du 16 août 2005.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix

28 - EPIC du Tourisme et des Congrès - Convention d'objectifs et de moyens 2010-2012 - Avenant n°1 :

M. GRIVEAUX, Conseiller Municipal :

Vu la délibération n° 20090069 du 9 avril 2009, portant création de l'EPIC du Tourisme et des Congrès et en adoptant les statuts,

Vu la délibération n° 20090295 du 17 décembre 2009, approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec l'EPIC,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Ville de Chalon-sur-Saône – EPIC du Tourisme et des Congrès 2010-2012, en date du 1^{er} février 2010,

Vu les articles L.2121-29 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.133-7 du Code du Tourisme,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône a décidé de faire évoluer, d'une part, et de renforcer, d'autre part, l'action publique concernant l'attractivité touristique de son territoire.

Considérant que par délibération n°20090069 du 9 avril 2009, le Conseil Municipal a décidé de la création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Tourisme et des Congrès et en a approuvé les statuts.

Considérant qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2010-2012, a été adoptée par le Conseil Municipal, par délibération n° 20090295 du 17 décembre 2009 et qu'un programme de rénovation du Parc des Expositions et de remise aux normes des équipements scéniques, techniques et informatiques des installations, a été réalisé en 2010.

Considérant qu'au terme d'environ 18 mois de fonctionnement et d'activité, il apparaît souhaitable de permettre à l'EPIC du Tourisme et des Congrès de franchir un nouveau cap dans le développement de ses missions et de lui apporter plus de souplesse dans sa gestion.

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Deux remarques. Il est un peu dommage d'avoir ce rapport sur table alors que l'on connaissait le besoin de cette délibération depuis quelques semaines. Madame VERJUX-PELLETIER et vous-même en aviez souligné le besoin lors du dernier comité directeur. Sur le fond, je m'étais exprimé lors du dernier comité directeur, il est évident que les objectifs de l'EPIC n'ont pas été atteints. Ne soyez pas surpris Monsieur GRIVEAUX, mes propos sont identiques à ceux tenus devant le comité directeur. Ce qui fait qu'aujourd'hui on demande à la Ville de « boucher les trous ». C'est facile avec l'argent de la collectivité ! Cela montre bien qu'une gestion associative est parfois plus rigoureuse et elle s'appuie moins sur les deniers publics quand il s'agit de faire des économies. En conséquence, le groupe Chalon pour Tous s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur GRIVEAUX :

Je ne reviendrai pas sur le chèque qu'a dû faire la Ville pour la gestion de l'association que vous présidiez Monsieur PLATRET car je ne veux pas rentrer dans ce débat un peu frontal.

Monsieur PLATRET :

Quel chèque ? C'est un mensonge !

Monsieur GRIVEAUX :

Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu et ce n'est pas un mensonge, vous le savez autant que moi. C'est facile d'avoir une gestion associative exemplaire quand la Ville fait un gros chèque en fin d'année pour boucher les trous.

En ce qui concerne la mauvaise gestion de l'EPIC, j'ai les chiffres mais je m'étonne, car étant au comité directeur vous les avez eus aussi, que vous n'ayez pas remisé vos propos, votre argumentation, en tout cas révisé la position qui est la vôtre, qui n'est pas illégitime, et que vous ne l'ayez pas amendée. Chiffre d'affaires total généré par le Parc des Expositions et les salons du Colisée :

- en 2009 : 524 000 €
- en 2010 après la création de l'EPIC : 781 000 €

soit un chiffre d'affaires en augmentation de 50 %.

Si quand un organisme public fait 50 % de chiffres d'affaires en plus, ce qui est bon pour le commerce (cafetiers, restaurateurs, hôteliers), bon pour la Ville et bon pour son image, ça ne vous convient pas, c'est que vous faites des choix dans la gestion publique qui ne sont pas les nôtres, mais ça on le savait déjà ! Je ne parle pas de toutes les retombées économiques pour la Ville qui ne sont pas quantifiables. On comprend bien que quand le chiffre d'affaires d'un établissement qui a pour vocation d'accueillir des événements afin de faire rayonner la Ville, en terme de tourisme, augmente de 50 % et que l'on dit que ça ne marche pas, c'est un peu compliqué.

Par ailleurs, ce Parc des Expositions que vous connaissez bien a des charges d'exploitation en augmentation, pour une raison simple c'est qu'il y a un poste de dépense quelque peu important, qui n'aura pas échappé à votre sagacité. Il faut chauffer cet endroit et l'alimenter en électricité en tenant compte des augmentations de gaz et d'électricité auxquelles nous sommes soumis. De mémoire, car je n'ai pas tous les chiffres en tête mais il me semble que pour le gaz nous devons nous acquitter de 100 000 € par an. Plus vous faites de manifestations et plus la marge diminue car il faut bien chauffer. Si vous voulez recevoir le salon du mariage sans chauffer ! Il y a eu le salon de l'érotisme, nous n'aurions pas chauffé je ne sais pas si nous aurions fait salle comble car l'ambiance aurait été chaude à l'intérieur mais les gens auraient eu un peu frais.

On a donc ce problème de charges d'exploitation dont il est difficile de nous imputer la responsabilité quand l'électricité ou le gaz augmente. Nous ne sommes pas encore au Conseil d'Administration d'EDF-GDF, vous permettrez de nous en excuser, ça viendra peut-être.

Par ailleurs nous avons fait une politique tarifaire agressive en 2009 et en 2010 ; nous n'avons procédé à aucune augmentation de loyer dans la location du Parc des Expositions.

Vous nous dites que l'on ne fait jamais rien pour les commerçants et pour l'activité, là on fait, on n'augmente pas les prix. On vous fait une fleur parce que 3 % sur 800 000 € de chiffre, ça fait 25 000 €. Ce n'est pas neutre, 25 000 € de recette en moins à assumer pour dire que la Ville les investit dans l'attractivité. Si aucun euro n'est jamais investi dans quoi que ce soit, vous pourrez difficilement vous attribuer la paternité de retombées économiques et commerciales pour la Ville. C'est simple, on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre. C'est pourquoi nous avons essayé de faire cette politique tarifaire très modérée, nulle sur 2010 et à hauteur de 3 % pour 2011 ce qui est très raisonnable et qu'aucun autre Parc des Expositions de la région ne fait. On est le seul endroit où nous avons modéré la politique tarifaire afin d'attirer. Cela explique peut-être que le chiffre d'affaires ait augmenté de 50 %, mais ce n'est pas la seule raison.

Enfin, il y a un chiffre d'affaires qui manque et depuis plus longtemps, que vous aviez laissé de côté y compris pendant votre éphémère présidence de l'Office du Tourisme, c'est la taxe locale de séjour, mise en place par vos amis politiques et la précédente majorité et qui devrait, selon des documents retrouvés, rapporter 240 000 € par an à la Ville. Quand on est président d'une association, ce qui a été votre cas, la première chose qu'on fait est d'aller voir ses recettes, son chiffre d'affaires et l'on voit que la principale recette était la taxe locale de séjour. On se rend compte alors que ce n'est pas 240 000 € mais 140 000 €. Il y a donc un léger delta de 100 000 € par an de manque à gagner, à l'époque pour votre association dont vous étiez le Président mais aujourd'hui pour l'EPIC.

Mauvaise évaluation à l'époque de la mise en place, on ne va pas revenir dessus, ni faire la guerre à l'équipe précédente etc.. Mais pour vous qui comptez en point d'impôt, c'est quasiment ½ point par an qui est en perte nette pour la Ville. On a mis en place un dispositif qui fait que des hôteliers jouent le jeu, mais pas tous. Ce n'est pas de la prédation fiscale puisque le client, le contribuable paye la taxe qui est déclarative et nous ne la percevons pas. Je fais vraiment la distinction car beaucoup jouent le jeu mais certains et j'en suis surpris, déclarent 10 % de taux d'occupation à l'année quand d'autres sont à 60 voir 65 %.

Les études de l'INSEE année après année nous disent qu'en gros le taux de remplissage est de 55 à 65 % selon les années, selon la catégorie d'hôtel, selon le nombre de chambres etc... Chaque année des hôteliers déclarent 10 %. Comment font-ils pour rester à la tête de ces établissements, pour ne pas faire faillite ? Ils ont peut-être une filière d'argent public caché qui rentrerait dans leurs caisses. En tout cas ils y arrivent de manière surprenante. L'EPIC va prendre en charge cette collecte et rencontrer les hôteliers un par un. Il n'est pas question de leur mettre le fusil sur la tempe mais leur signaler qu'à partir du moment où ils encaissent une taxe qui est essentiellement déclarative, la moindre des corrections est de la reverser. Je n'espère pas arriver aux 240 000 € estimés par la précédente majorité dans la construction financière, mais j'espère en récupérer la moitié, plus modestement, c'est-à-dire 50 000 €. Vous avez remarqué dans la délibération qu'au-delà des 140 000 € que nous récupérons, nous reversons 25 000 € à la Ville. En fait si vous enlevez le gaz, l'électricité et ce reversement, la gestion de l'EPIC ne coûte rien de plus à la Ville Monsieur PLATRET. Vous pouvez sourire mais 25 000 € et 20 000 € ça fait 45 000 €. Je ne suis pas aujourd'hui en capacité de décider des tarifs des fluides et malheureusement j'espère que nous en aurons encore plus à payer cela voudra dire que le Parc des Expositions sera plein et tournera pour le bénéfice de la Ville.

Monsieur le Maire :

Je voulais souligner l'importance de cet équipement et la montée en charge de l'EPIC qui justifie qu'il y ait cette convention passée entre la Ville et l'EPIC. Monsieur GRIVEAUX l'a dit, il s'agit d'un équipement qui a une vocation économique, commerciale considérable, qui a des potentialités qu'il nous faut creuser, tout cela sera réfléchi dans le cadre d'un débat intercommunal qui me paraît indispensable sur les enjeux de tourisme comme sur ceux des activités du Parc plus particulièrement. J'ajoute qu'il y a un échange entre la Ville et l'EPIC sur la nécessité des travaux qui sont de l'ordre de près d'1 million d'euros, que nous aurions préféré ne pas avoir à inscrire, afin de mettre aux normes électriques, améliorer l'offre de l'accueil notamment pour les artistes. Il y a une relation tout à fait saine entre l'EPIC et la Ville de Chalon-sur-Saône, c'est aussi une concordance sur les objectifs fixés à l'EPIC et ceux que la Ville s'est fixée. C'est tout l'enjeu de l'avenant qui vous est proposé. Par ailleurs, je ne reviens pas sur la brillante démonstration qui vient d'être faite par Monsieur GRIVEAUX.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'EPIC du Tourisme et des Congrès (ci-joint) .

Adopté à la **majorité** par **37 voix pour, 8 abstentions (Groupe Chalon pour Tous)**.

29 - Projet Médiathèque - Clôture d'une Autorisation de Programme -:

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Vitalité

Finances-Ressources humaines

Vu la délibération n° 20090023 du 12 février 2009 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme pour le projet de médiathèque,

Vu la délibération n° 2010 0091 du 8 avril 2010 relative à la révision annuelle de l'autorisation de programme pour le projet de médiathèque,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché de la Société SODEREC en date du 30 septembre 2009, notifié le 5 octobre 2009 passé pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de médiathèque,

Vu l'article 36 du CCAG « Prestations intellectuelles » relatif aux modalités de résiliation des marchés,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône a renforcé sa politique de lecture publique, de manière à permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et à mettre à disposition de tous, les outils du savoir et de la connaissance.

Considérant que pour donner toute sa dimension à cette ambition en matière de lecture publique, la Ville de Chalon a souhaité se doter d'une médiathèque permettant de résoudre les difficultés et dysfonctionnements récurrents de la bibliothèque municipale liés à l'inadéquation des locaux à ses missions.

Considérant que le projet de médiathèque pouvait trouver place sur une partie des terrains libérés par le Conseil Général de Saône-et-Loire, après regroupement des collèges Camille Chevalier et Jean Zay sur un autre site,

Considérant que, dans cette perspective, le Conseil Municipal a, par délibérations n° 20090023 et 20090024 du 12 février 2009, procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme de 25 M€ et décidé de missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et une étude de localisation.

Considérant que l'autorisation de programme a fait l'objet d'une révision annuelle au terme de la délibération n° 20100091 du 8 avril 2010 et s'établit comme suit :

Autorisation de programme 2009/2013: 25 000 000€

CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
160 000 €	20 000€	1 200 000€	4 480 000€	19 140 000€

Considérant que le Département de Saône-et-Loire a pris la décision de reconsidérer la réalisation du regroupement des établissements scolaires ; que la réalisation d'une médiathèque va en être retardé et qu'il n'est donc plus souhaitable de maintenir l'autorisation de programme préalablement ouverte comme suit :

Considérant qu'au titre des crédits de paiement 2009, une étude de localisation a fait l'objet de mandats à hauteur de 22 484,80 €TTC (phase 1 et 2) et que le marché a été clôturé le 30 septembre 2009

Considérant qu'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué, au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, à la Société SODEREC – 1, rue François Charrière – 25000 Besançon – pour un montant de 230 520 €HT soit 275 701,92 €TTC, n'a fait l'objet d'aucun début d'exécution et qu'il convient de procéder à sa résiliation pour motif d'intérêt général en application de l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Générales « prestations intellectuelles » en vigueur lors de la conclusion dudit marché.

Considérant que a résiliation conduit au versement, sur les crédits de paiement 2010, d'une indemnité compensatoire égale à 4% du montant des prestations non réalisées ; indemnité applicable, en l'espèce, à la totalité du montant du marché, soit 9 220,80€HT - 11 028,07€TTC

Considérant que la clôture de l'Autorisation de Programme s'établit ainsi à 24 966 487,13 €

INTERVENTIONS

Monsieur PLATRET :

Vous ne manquerez pas de dire que cette intervention était prévisible Monsieur le Maire mais la vérité est que la délibération l'était sans doute aussi. Les difficultés financières dans lesquelles trempe le département de Saône-et-Loire, amenant à une révision drastique du projet du nouveau collège, vous ne pouvez plus mettre la médiathèque là où vous l'aviez souhaité c'est-à-dire sur les ruines fumantes du collège Camille Chevalier. Ce n'est pas ça qui sera le fond de mon intervention. Je relèverai simplement la cacophonie qui prédomine. Vous expliquiez tout à l'heure, je vous écoutais avec intérêt, les différences d'approches entre le Maire de Chalon et le Président du Conseil Général. Je me dis que les temps ne sont pas complètement révolus non plus car à cette place, ici même, le 25 novembre, vous nous expliquiez avec Madame VERJUX-PELLETIER votre 1^{ère} Adjointe, que contrairement à ce que demandait la Chambre Régionale des Comptes, la concertation sur l'opportunité du nouveau collège avait déjà été conduite et que par conséquent, il n'était pas question du tout d'y revenir.

Il m'a semblé, en lisant la copie d'une lettre du Président du Conseil Général publiée sur un site d'information internet, que le maintien d'une aide substantielle de l'Etat était demandé ainsi qu'un engagement à relancer la procédure de concertation. Ceci est en complète contradiction, vous allez bien sûr me démontrer le contraire car quand vous dites blanc et que Monsieur MONTEBOURG dit noir c'est que vous êtes d'accord sur le gris, c'est évident ! Je le relève mais hélas ce n'est pas pour me surprendre car d'autres dossiers ont déjà subi des divergences.

Sur le fond du dossier nous voterons cette délibération bien évidemment mais nous pensons néanmoins, nous l'avions exprimé dans le cadre de la campagne électorale et vous l'avez souligné tout à l'heure, que Chalon conserve le besoin du développement de sa bibliothèque municipale. Je ne sais pas quel nom il faut donner à ce développement, médiathèque ou autre. Il y a besoin d'un développement et notamment d'un développement foncier. Cette question reste importante, elle l'est encore à nos yeux et elle se posera demain. Je pense que le besoin d'une médiathèque ailleurs et autrement demeure dans cette Ville.

Madame ANDRE :

La situation n'était pas aussi prévisible que vous avez l'air de l'affirmer. Le projet du nouveau collège n'est pas complètement enterré, il reste à l'agenda du Conseil Général et de l'Etat. On a pu le voir dans la lettre rédigée par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, que vous avez pu lire comme tout le monde car elle est parue dans la presse. Le projet est nullement abandonné de ce fait mais simplement décalé dans le temps. Je voulais quand même vous rappeler dans quel état d'abandon nous avons trouvé la lecture publique à Chalon, héritage laissé par les précédentes équipes municipales. Il est quand même bon de le rappeler et de le dire publiquement. La lecture publique a été mise au second plan pour ne pas dire au dernier pendant 25 ans ayant pour conséquences :

- des retards considérables en comparaison d'autres villes de même taille,
- des retards aussi en nombre de lecteurs,
- des retards en termes de moyens financiers donnés aux personnels pour mener à bien leurs missions
- l'abandon des différents projets de bibliothèque

Ces choix ont été faits par nos prédécesseurs mais ce ne sont pas les nôtres.

La délibération que je viens de lire rappelle quelques unes des mesures que nous avons mises en œuvre pour permettre à tous d'accéder plus largement à la bibliothèque municipale et aussi afin de permettre à son personnel d'exercer réellement et plus efficacement leurs différentes missions dans des locaux, vous en conviendrez, absolument pas adaptés. Le bricolage que vous proposiez lors de la campagne électorale n'était sûrement pas la bonne solution.

Par contre je partage pleinement votre point de vue dans le sens où aujourd'hui Chalon a besoin d'un lieu phare devant se trouver au carrefour des différentes politiques (de lecture publique, culturelle, éducative...). Nous devons réfléchir, et nous sommes en train de le faire, à un outil en direction de la lecture publique sur le territoire. J'ai quand même du mal à comprendre pourquoi un écrivain ne nous soutient pas fortement dans cette voie car vous raillez publiquement ce projet depuis des mois.

Monsieur le Maire :

Je rappelle qu'avant nous, il y a eu 4 projets de médiathèque qui ont avorté et c'est sans doute que le sujet est un peu compliqué. Sur la position des uns et des autres, en ce qui concerne le Conseil Général, à ce jour l'opération est encore inscrite dans le plan prévisionnel d'investissement et son Président a clairement rappelé qu'il souhaitait une discussion sur cette base là. J'ai précisé lors de la précédente séance que j'étais prêt et qu'à mon sens les conclusions risquaient d'être probablement identiques à celles que nous avons en son temps obtenues. J'ai exprimé, au même titre que le Président du Conseil Général, le souhait que l'Etat clarifie sa position. C'est fait. Le Préfet, puisque vous et Madame ANDRE mentionnez des courriers, a écrit au Président du Conseil Général pour lui signifier que les 3,6 millions euros, qui étaient affectés dans le cadre de la Politique de la Ville, pouvaient être gardés au-delà du 31 décembre 2010. Aujourd'hui, personne ne peut dire qu'il n'y aura pas l'opération de construction du nouveau collège mais chacun s'accorde à dire qu'il y a besoin d'une discussion sur ces éléments.

Quel est l'objet de la proposition du rapport qui est ici ? C'est de dire que le calendrier que nous avons retenu, puisqu'il s'agit d'une autorisation de programme, se terminait en 2013 et qu'objectivement il n'est pas possible de construire et de financer dans ce calendrier là.

Aucune raison de garder une autorisation de programme quand on sait qu'on ne pourra pas la tenir en termes de calendrier.

Mais, pour finir, la lecture publique est le parent pauvre de la politique culturelle chalonnaise depuis longtemps. Ceci n'est pas acceptable car c'est le socle sur lequel toutes les politiques publiques, culturelles, éducatrices doivent pouvoir s'appuyer. Le projet reste donc nécessaire, demeure entier. Si pour des raisons que je suis dans l'incapacité de maîtriser aujourd'hui, ce n'est pas possible sur le site de Camille Chevalier - je ne peux prendre une décision qui ne me revient plus- nous réfléchissons à une autre installation. Voici aujourd'hui l'objet pur et simple du rapport qui vous est proposé. Il n'y a donc pas de renoncement sur la question d'un outil adapté à ce qu'est aujourd'hui la nécessité d'une politique de lecture publique pour notre collectivité, mais un calendrier qui se décale lié aux incertitudes que j'ai mentionnées juste avant.

Le Conseil Municipal :

- Résilie au motif de l'intérêt général, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de médiathèque, de la Société SODEREC,
- Verse une indemnité de résiliation d'un montant de 9 220,80 €HT, soit 11 028,07 €TTC, à la Société SODEREC,
- Clôture l'autorisation de programme du projet de médiathèque, pour un montant restant 24 966 487,13 €

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix.

30 - Musées Municipaux - Musée Nicéphore Niépce - Programmation 2011 - Demandes de subventions :

Mme ANDRÉ, Adjointe au Maire :

Vu l'avis des Commissions Vitalité
Finances, Ressources Humaines

Vu les articles L.2121-29 et L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que chaque année le musée Niépce met en place un programme d'expositions temporaires et d'actions de médiation et d'animation en direction des différents publics.

Considérant que la programmation 2011 du musée Nicéphore Niépce, détaillée ci-dessous, propose notamment :

- 9 expositions temporaires
- Plusieurs projets de médiation et d'animation en direction des publics. Outre la poursuite de projets engagés les années précédentes, le musée prévoit en complément des animations liées aux expositions temporaires, des actions de médiation spécifique hors les murs et hors expositions détaillées ci-dessous.

1°) Les expositions temporaires et les actions de médiation qui leur sont liées :

Ice : Photographies et documents d'Antoine d'Agata (12 février-15 mai)

L'exposition est l'aboutissement d'une collaboration de plus de trois ans entre le photographe Antoine d'Agata et le musée. Le travail de cet artiste peut se définir comme une prise de conscience autobiographique, un journal intime. Le photographe documente ce qu'il vit au moment où il le vit, partout dans le monde. Il pose sur le papier des expériences ordinaires ou extrêmes. Les prises de vue sont dues au hasard des rencontres, des situations. Les choix, dans la mesure du possible, sont inconscients. Mais les obsessions restent les mêmes: la route, la peur, l'obscurité, l'acte sexuel...La brutalité de la forme et l'exagération de la vision nous obligent à nous intéresser à la réalité de ce que nous voyons. Le spectateur se détache alors de sa position de voyeur ou de consommateur, pour partager une expérience extrême et s'interroger sur l'état du monde et de lui-même.

La spécificité de l'exposition consistera dans son caractère évolutif, l'accrochage des documents et photographies se poursuivant durant toute la durée de l'évènement. Il est prévu des conférences et rencontres du public avec l'artiste.

Coût prévisionnel de l'exposition: 16 325 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 1 000 € TTC

BLV4, Conversations entre œuvres (12 février au 15 mai)

Conçue à partir du fonds mis en dépôt au musée par la famille Lamarche-Vadel, l'exposition s'attachera à montrer les liens existants dans cette collection entre ses aspects historiques et contemporains. Nadar, Stieglitz et Man Ray conversent ainsi avec Willy Ronis, Paul-Armand Gette ou Sophie Calle.

Des conférences seront programmées à cette occasion pouvant faire intervenir les artistes ou des spécialistes de la photographie.

Coût prévisionnel de l'exposition : 5 200 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

Nouvelles frontières, le paysage dans la photographie contemporaine (12 février au 15 mai)

Dans les dernières décennies du 20^e siècle, les photographes ont fait descendre le paysage du piédestal qu'il occupait grâce à la peinture. Désormais il n'est plus question de sublime ou de beauté universelle, mais de territoires où l'impact de l'humanité et de l'industrialisation ne peut plus être gommé.

L'exposition s'organisera autour des œuvres de Claire Chevrier, Lewis Baltz, Mario Giacomelli et Bertrand Meunier.

Des conférences seront programmées à cette occasion pouvant faire intervenir des spécialistes du sujet.

Coût prévisionnel de l'exposition : 5 200 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

Albums de famille, images de l'intime (18 juin-18 septembre)

Les premiers albums font leur apparition dès la seconde moitié du 19^e siècle. Ils témoignent du désir de mettre les images à disposition des hôtes de passage. On collecte et derrière des fenêtres préparées, on insère les portraits de famille, comme dans un écrin. L'album de famille est un jeu de société et d'apparences. La pose photographique est une rare occasion de paraître, de se montrer au meilleur de soi-même. Au final, l'album égrène les critères d'adhésion aux normes d'une société, de ses rites, de ses conduites et de ses croyances et l'individu lui-même adhère à cet imaginaire avec plus ou moins de recul. L'exposition sera l'occasion de revenir sur cet objet social qu'est l'album de famille et d'explorer les multiples exemples recueillis et restaurés par le musée depuis plusieurs années.

Des actions de médiation (conférences, projections) accompagneront la présentation de l'exposition.

Coût prévisionnel de l'exposition : 12 170 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

La photographie dans les collections du Centre national des arts plastiques (18 juin-18 septembre)

Avec cette exposition, le musée met en place un véritable partenariat avec le CNAP, partenariat dont les prémices se sont traduits en 2010 par une première exposition et des prêts importants. Les collections nationales pourront ainsi être mises en valeur régulièrement au musée Niépce, et particulièrement la création photographique contemporaine.

Différentes conférences et rencontres avec le public seront programmées à cette occasion.

Coût prévisionnel de l'exposition : 5 200 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

Karlheinz Weinberger (18 juin-18 septembre)

Photographe autodidacte zurichois, Karlheinz Weinberger (1921-2006) a commencé sa carrière artistique dans le milieu « underground ». En 1958, il part à la rencontre d'une jeunesse suisse allemande rebelle au conservatisme ambiant. Celle-ci invente ses propres codes de conduite et les images de Weinberger témoignent de cet esprit de bande dont l'identité s'exprime à travers les vêtements figolés de toutes pièces, aux fortes influences américaines.

Cette exposition est l'occasion de présenter pour la première fois en France le travail de ce photographe suisse, et de poursuivre une collaboration devenue régulière avec la Fondation suisse pour la photographie de Winterthur.

Coût prévisionnel de l'exposition : 11 140 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 900 € TTC

Yuki Onodera (14 octobre – 22 janvier 2012)

L'univers photographique noir et blanc de l'artiste japonaise Yuki Onodera (née en 1962) témoigne d'un goût prononcé pour tout ce qui est flottant, volant, en apesanteur. Pour réaliser ces images qu'elle exécute dans sa propre chambre noire, l'artiste se livre à tous types de manipulations techniques telles que les collages et les superpositions, chaque photographie étant le résultat de petits décalages volontaires insérés dans le circuit de l'information. L'artiste accède ainsi à d'autre niveau de réalité, les enjeux de la perception constituant l'essence même de sa démarche.

Cette exposition est la première rétrospective consacrée à Yuki Onodera en France. Elle s'accompagnera d'une publication et de conférences.

Coût prévisionnel de l'exposition : 14 125 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

André Steiner, une histoire d'amour (14 octobre – 22 janvier 2012)

André Steiner est l'un des grands représentants de la « Nouvelle Vision », courant photographique qui, dans les années 1920-1930, participe au mouvement de transformation moderniste et à l'effervescence touchant toutes les formes d'arts. La photographie expérimente alors de multiples techniques telles que les collages, les photogrammes, etc. Elle use de cadrages audacieux et travaille le rendu des matières d'une façon inédite.

Cette exposition s'intéressera à un épisode de la vie privée de Steiner, en l'occurrence sa rencontre avec sa future épouse et leur histoire amoureuse et familiale. Les images produites montrent que l'artiste traite d'un sujet profondément intime comme du restant de son œuvre photographique publique. L'exposition précédera une rétrospective de l'œuvre du photographe prévue au musée Niépce en 2013.

Coût prévisionnel de l'exposition : 13 670 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

Anne Péry (14 octobre – 22 janvier 2012)

Découverte par le critique et collectionneur Bernard Lamarche-Vadel, Anne Péry (1973-2003) accumulait les images, son appareil toujours à portée de main. Paysages fragmentaires, portions de corps, Anne Péry se nourrissait d'entre-deux. En 2001, présente à New-York au moment des attentats au World Trade Center, elle photographia la rue, le patriotisme d'une population brandi au travers d'une multitude de drapeaux.

Le musée propose de revenir sur une œuvre méconnue, mise en dépôt dans ses collections depuis 2008 par la famille de l'artiste.

Coût prévisionnel de l'exposition : 4 530 € TTC

Coût prévisionnel des actions de médiation autour de cette exposition : 700 € TTC

Le coût prévisionnel pour l'ensemble de ces expositions et actions de médiation qui leur sont liées, est évalué à 87 560 € TTC. Ce coût s'entend hors frais de personnel.

2°) Actions de développement des publics et diffusion culturelle - Hors expositions temporaires.

Projet « Carte blanche à Juan Fontcuberta »

Juan Fontcuberta (né en 1955) est un artiste catalan de renommée internationale. Il explore depuis de nombreuses années les liens unissant la photographie au réel. Il invente de nouvelles réalités photographiques, jouant sur l'ambiguïté de la perception, les frontières ténues entre réel et fiction. Cette faculté de créer un imaginaire à partir du présent, donc de proposer de nouvelles alternatives et de porter un regard plus acéré sur le présent, est essentielle pour développer un travail avec un public en difficulté et dans l'isolement.

Le musée souhaite développer un projet culturel avec cet artiste et avec un public adulte, relevant de la maison de quartier des Aubépins ou d'une association du quartier. L'exploitation des collections du musée représentant ce quartier à l'époque de sa création dans les années 50, permettra une mise en abîme du cadre de vie pour des habitants se sentant isolés et stigmatisés.

Le projet s'articulera donc autour de la découverte des collections du musée, du travail de l'artiste, d'une pratique artistique et de la diffusion sur le quartier du travail réalisé.

Coût prévisionnel : 3 000 € TTC

Rencontres avec les artistes et les professionnels de la photographie

Parallèlement aux conférences liées aux expositions temporaires, dont le coût est intégré à celui des expositions, le musée poursuit en 2011 ses propositions culturelles grand public et gratuites en soirée : conférences par des professionnels de l'image, rencontres avec les artistes, projections de films, comme autant de liens avec l'actualité de l'image et la photographie.

Coût prévisionnel : 1000 €

Lectures de portfolios

Pour la première année, le musée programmera à trois reprises des séances de lecture de portfolios ouverts aux photographes amateurs locaux, désireux de soumettre leurs travaux à un comité de lecture et d'y trouver conseils, avis éclairés, répertoire professionnel pour aller plus loin dans leur pratique.

Cette action permet au musée de travailler avec des associations et clubs de photographie. Ces pratiques amateurs pourront se voir valoriser au travers d'un accrochage dans le musée.

Coût prévisionnel : 2400 €

Classe associée Photographie Ecole Jean Lurçat

Initiée en 2008 pour deux années, la classe associée Photographie se poursuit en 2010-2011. Il s'agit d'une classe à horaires aménagés permettant aux élèves de CM2 de bénéficier de deux heures hebdomadaires consacrées à la photographie.

En 2010-2011, la classe associée Photographie porte exceptionnellement sur l'unique niveau CM2 (et non pas CM1 et CM2) afin de préparer son ouverture souhaitée aux élèves du Grand Chalons à la rentrée suivante.

Coût prévisionnel : 600 €

Les ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors temps scolaire

Comme chaque année, le musée initie et propose des ateliers pédagogiques en temps scolaire (pour les élèves en maternelle et écoles élémentaires) et hors temps scolaires à destination des crèches, haltes garderies, maisons de quartier, centres de loisirs de Chalons et du Grand Chalons, et enfants individuels.

Trois nouveaux ateliers seront élaborés et proposés en 2011 : « Les accidents photographiques », « Je cadre, je fixe et j'anime » et « Le monde en boîte ». Ces thèmes tiennent compte de la mutualisation des services des publics des musées Niépce et Denon.

Coût prévisionnel : 800 €

Opération « Des clics et des classes »

Ce projet portant sur une réflexion autour de la photographie de classe, vise à faire intervenir un artiste photographe dans un établissement scolaire (probablement Elina Brotherus en 2011).

« Des clics et des classes » est une opération co-financée, et donc directement prise en charge pour partie par la Ville de Chalons sur Saône (Musée Niépce) à hauteur de 1 200 € et, pour partie, par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Bourgogne à hauteur de 1500 €

Coût prévisionnel : 1200 €

Nuit des Musées et Journées européennes du Patrimoine

Ces deux événements nationaux sont très suivis par le public, notamment familial. Ils sont l'opportunité pour le musée d'une programmation « différente », « décalée » qui favorise une ouverture vers des publics inhabituels.

Coût prévisionnel : 1100 €

Le coût prévisionnel de ces actions de développement des publics – hors expositions temporaires- est évalué à 10 100 € TTC. Ce coût comprend les matériels et prestations de services nécessaires à leur mise en œuvre, hors frais de personnel,

Considérant que le coût de cette programmation s'élève en fonctionnement (expositions et actions de médiation) à 97 660 € TTC,

Considérant que les crédits nécessaires à cette programmation sont inscrits au projet de budget primitif 2011 de la Ville pour le Musée Niépce,

Considérant que les opérations nouvelles sont susceptibles d'être financièrement soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la programmation d'expositions temporaires pour l'année 2011 et des actions de développement des publics hors les murs et hors expositions temporaires,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'expositions, les conventions de partenariat avec les différents établissements prévus dans le cadre des activités de médiation ainsi que les conventions avec les artistes et intervenants dans le cadre des activités de médiation, au titre de la programmation 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, au titre de la programmation 2011 du musée Nicéphore Niépce, les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat (DRAC Bourgogne), ainsi que la participation financière de tout autre organisme public ou privé.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix

31 - Musées Municipaux - Musée Denon - Acquisitions de pièces pour les collections et demande de subvention :

M. BENSACI, Conseiller Municipal :

Vu l'avis des Commissions Vitalité

Finances, Ressources Humaines

Vu les articles L.2121-29 et L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.1111-1 et L.2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L.451-1 du Code du Patrimoine issu de la loi modifiée n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu le décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002,

Considérant que la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite accroître les collections de ses musées et que la politique d'acquisition du Musée Denon, section beaux-arts, s'oriente en priorité vers l'œuvre graphique, écrite et intellectuelle de Vivant Denon,

Considérant la mise en vente de six œuvres de Dominique-Vivant Denon soit un recueil de 45 planches, *Ritratti dei più celebri pittori dipinti*, par la Librairie Paul Jammes, Paris ; une gravure *Le Représentant du Peuple Français en fonction*, par la Librairie Bruno Sepulchre, Paris ; une eau-forte à la sanguine *Personnage et un aigle*, deux eaux-fortes, *Femme dénudée et un bouc et Femme dénudée et un satyre* et une lithographie, *Jeune couple s'embrassant*, par la galerie A & D Martinez, Paris, pour un montant total de 3 507 €TTC,

Le Conseil Municipal :

- Autorise l'acquisition de six œuvres de Dominique-Vivant Denon soit un recueil de 45 planches de Dominique-Vivant Denon, *Ritratti dei più celebri pittori dipinti*, une gravure *Le Représentant du Peuple Français en fonction*, une eau-forte à la sanguine *Personnage et un aigle*, deux eaux-fortes, *Femme dénudée et un bouc et Femme dénudée et un satyre* et une lithographie, *Jeune couple s'embrassant*, pour un montant total de 3 507 €TTC, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées,
- Décide d'incorporer l'ensemble de ces pièces, dans le patrimoine communal,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Fonds Régional des Acquisitions des Musées pour l'ensemble de ces achats.

Adopté à l'**unanimité** par 45 voix

32 - Finances - Décision Modificative n°3 pour 2010 du Budget Principal :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances Ressources Humaines

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les ajustements budgétaires sont nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°3 pour 2010 du Budget Principal.

Adopté à la **majorité** par 37 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

33 - Finances - Décision Modificative n°2 pour 2010 du Budget Annexe Locations Immeubles :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les ajustements budgétaires sont nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 pour 2010 du Budget Annexe Locations Immeubles.

Adopté à la **majorité** par 37 **voix pour**, 8 **abstentions** (groupe Chalon pour Tous)

34 - Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2011 :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 actant les orientations budgétaires pour l'exercice 2011,

Vu les documents joints à la délibération,

Considérant qu'il convient de voter le Budget Primitif de l'année 2011,

INTERVENTIONS

Madame VERJUX-PELLETIER :

Je souhaiterais Monsieur le Maire exprimer mes remerciements à l'ensemble de mes collègues et des services qui nous accompagnés, pour l'esprit collectif et de responsabilité qui a prévalu pour établir l'équilibre de ce budget. Ce fut compliqué mais je remercie la qualité des échanges que nous avons eus. Je tenais à le dire et je remercie tout particulièrement le service des Finances et l'ensemble des services de la Ville qui a fait des efforts importants.

Monsieur PLATRET :

Mon intervention de ce soir s'inscrira dans ce que j'ai pu développer lors du Débat d'Orientations Budgétaires de novembre dernier. Le projet de Budget Primitif 2011 que vous présentez ce soir à l'occasion du dernier Conseil Municipal de cette année, nous maintient dans les fortes inquiétudes que j'ai évoquées précédemment, pour les Chalonnais, pour les habitants du Grand Chalon mais également et j'y reviendrai pour les finances de la Ville. En effet, vous confirmez ce soir, comme lundi dernier lors du Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif de l'agglomération, vos orientations en matière de fiscalité ménages et de niveau d'endettement, qui, et je m'excuse de la trivialité de ce verbe, vont « plomber » les comptes de la Ville et de l'agglomération pour de nombreuses années, mais également le portefeuille des ménages du territoire chalonnais. Je considère, comme je l'ai dit, que l'Etat continue de jouer son rôle d'amortisseur, en ces temps économiquement difficiles, ce dont je me félicite. Je reviendrai un instant sur le présumé désengagement de l'Etat que vos amis et vous-même mettez à toutes les sauces pour justifier vos choix. Vous précisez que le manque à gagner, lié au gel des enveloppes de l'Etat s'élève à 533 845 € soit l'équivalent de 2 % de contribution directe et ainsi vous tentez de justifier l'augmentation annoncée des taux des impôts ménages sans avoir le courage, pour la 2^{ème} année consécutive de voter ces taux ce soir. Vous attendrez vraisemblablement que les prochaines échéances de mars 2011 soient passées en mettant cela sur le dos des services de l'Etat bien évidemment. Même tactique que l'an dernier mais personne n'est dupe. L'impact du gel est compensé d'une part par le produit de la taxe sur les emplacements publicitaires qui est budgété à 220 000 € et par le relèvement des bases de fiscalité ménages au cours de discussions au niveau de la loi de Finances à hauteur de 1,5 % ce qui représente 405 000 €. Ces 2 postes vous donnent plus de 625 000 € de ressources complémentaires. Qui plus est vous nous dites, je vous cite « Quant au taux appliqué il devrait progresser identiquement à l'inflation prévisionnelle du projet de loi de Finances pour 2011 ». Je tiens à vous signifier Monsieur le Maire, que cette présentation est pour le moins trompeuse car l'évolution des bases de 1,5 % couvre déjà l'inflation. La hausse des taux telle que vous l'évoquez au niveau de l'inflation prévisionnelle, soit 1,5 %, vient en plus et constitue un choix délibéré de votre part. Rien à voir avec la loi de Finances ! Ainsi, vous confirmez ce que j'avais évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires à savoir qu'en 3 ans vous avez augmenté massivement les taux d'impôts ménages de 11 % soit plus de 16 % base comprise portant un coup drastique au pouvoir d'achat des Chalonnais. Au-delà de ces éléments, en eux-mêmes très préoccupants, un chiffre m'inquiète particulièrement. Il s'agit de votre prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation. En effet, vous la prévoyez à 870 000 € alors qu'au plus bas du marché immobilier en 2009, cette recette s'est élevée à 920 000 € et en 2008 à 1 072 000 €. Deux explications à cela. La première vous estimez à la baisse cette recette pour justifier la hausse les taux d'impôts.

La seconde plus inquiétante pour notre territoire, vous anticipez une nette dégradation du marché immobilier, consécutivement à votre hausse massive des taux cette année qui, au demeurant, va se poursuivre sur la Ville et s'amplifier avec l'agglomération.

Enfin vous vous vantez d'avoir rationalisé les moyens, je cite la page 151 « ce qui permettrait d'enregistrer un net recul des charges à caractère général de 1 375 000 € » et ainsi vous prévoyez sur ce poste un total de 14,6 millions d'euros. Pour ma part j'ai une lecture un peu différente. Vous ne faites en réalité que stabiliser ces charges. En effet au Compte Administratif 2009, ce poste s'est élevé à 14,5 millions d'euros et vous aviez annulé 1 million de crédits par rapport à vos prévisions. Aujourd'hui, vous ne faites qu'ajuster vos prévisions aux besoins réels. Ce n'est pas tout à fait ce que j'appelle une rationalisation. Pour mémoire au Compte Administratif 2008, ce poste s'est élevé à 13,7 millions d'euros. Voilà l'exemple de la manière dont vous déformez la réalité à votre profit et nous avons eu ce soir un festival en la matière.

Venons-en maintenant à l'agglomération, en effet nous mettons, groupe Chalon pour Tous, un point d'honneur à alerter les Chalonnais sur ce que vous mettez en œuvre au sein de celle-ci puisque cela les concerne au premier chef. Lundi soir vous avez présenté au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif. Comme je l'avais annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, vous profitez tel un passager clandestin, des transferts de fiscalité ménages prévu par la loi, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, pour mettre en place une vraie fiscalité mixte avec l'instauration d'une taxe sur le foncier bâti à l'échelle de l'agglomération, bafouant ainsi aux dépens des ménages la neutralité fiscale adoptée par le Parlement à l'occasion de cette réforme fiscale. La sentence de la double peine fiscale est tombée pour les ménages de Chalon et du Grand Chalon. Elle sera confirmée par le vote des taux en avril prochain. Au-delà de la fiscalité, j'avais dit mon inquiétude pour les finances de la Ville. Eu égard au programme d'investissements que vous lancez et que vous ne serez pas capable de financer sans un recours massif à l'emprunt et à une hausse dramatique de la fiscalité, à moins que nous assistions à l'effondrement progressif de toutes vos aventureuses promesses de campagne électorale. Cette inquiétude se confirme ce soir et en réalité s'aggrave lorsqu'on examine les choix que vous opérez sur la Ville et sur l'agglomération. Le tableau de bord s'affole, plusieurs voyants sont au rouge montrant que la dette de la Ville et celle du Grand Chalon vont exploser. L'état des autorisations de programme présentées au budget de la Ville indique un total, non pas comme je l'ai lu dans le rapport, qui visiblement n'a pas tenu compte de votre propre décision de reporter l'autorisation de programmes sur la Médiathèque, de 51,5 millions d'euros avec un reste à financer de plus de 40 millions au-delà de 2011. Comment allez-vous faire pour financer ce programme, surtout lorsque l'on s'aperçoit que les crédits de paiement mis en place en 2011 pour ces autorisations, s'élèvent à 4,5 millions d'euros et ne représentent que 36 % des dépenses d'équipement prévues au projet de Budget soit un total de 12,4 millions d'euros ? Je repose les questions du Débat d'Orientations Budgétaires, comment les financerez-vous ? Est-ce un simple affichage publicitaire d'actions que vous ne réaliserez pas ? Votre modèle n'est pas viable. Dans le droit fil de ce que je viens d'évoquer intéressons-nous aux autorisations de programmes de l'agglomération. L'état des autorisations de programme présentées au Budget de l'agglomération indique quant à lui un total de 98,6 millions d'euros avec un reste à réaliser pour 2011 de 30 millions d'euros. Les mêmes questions se posent. Sur la Ville, vous nous précisez page 258 « aussi le recours à l'emprunt est proposé à hauteur de 9,5 millions d'euros au Budget primitif 2011 soit un recul de 5 % par rapport à 2010 ». Vous laissez ainsi penser que la dette baisserait, comme l'a dit Madame VERJUX-PELLETIER à l'instant, cette ficelle est un peu grosse. La réalité est plus grave car, compte tenu d'un remboursement de dettes de l'ordre de 6,5 millions d'euros en 2005, l'accroissement réel de la dette sera de 3 millions d'euros. Nous en revenons aux conclusions que j'avais portées lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires sur cette question, à savoir que vous êtes en train de faire exploser la dette de la Ville comme vous avez pu le faire avec le département de Saône-et-Loire. Sur le Grand Chalon ce n'est pas mieux puisque vous prévoyez un recours à l'emprunt de 8 millions d'euros alors que le remboursement de la dette s'élève à 3 millions d'euros. Cela nous donne un accroissement de la dette de 5 millions d'euros. Dieu fasse que cela ne passe pas par des emprunts toxiques sachant que le récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes a montré que vous aviez, dans votre entourage, des experts en la matière.

Monsieur le Maire, vous avez lancé de lourds programmes d'équipements pour la Ville et l'agglomération qui sont hors de portée financière de ces deux collectivités. Pire, s'ils étaient réalisés en totalité, ces programmes mettraient les deux collectivités en grave difficulté financière ainsi qu'une dette qui progresserait entre 50 et 100 % sur votre mandat.

Par ailleurs, je souhaite également attirer l'attention sur les transports urbains. Vous avez lancé un projet de bus à haut niveau de service dont l'autorisation de programmes s'élève à 4,3 millions d'euros. Comment envisagez-vous de financer cela ? Augmentation du versement de transport ? Les entreprises du territoire apprécieront. Dans l'hypothèse où ce projet voie le jour et au-delà du problème de financement, j'espère que l'organisation sera plus heureuse que celle que vous aviez laissée au niveau des transports départementaux.

Enfin, vous justifiez une partie de vos objectifs en matière d'équipements par, je cite, « la remise à niveau d'un patrimoine conséquent qui aurait été largement délaissé au cours des précédents mandats ».

Là encore, il me paraît nécessaire, à la suite de ce qu'a dit fort justement Monsieur BERGERET tout à l'heure, de rétablir un semblant de vérité puisque vos affirmations pourraient laisser penser que rien n'a été fait par les précédentes équipes, qui je vous le rappelle, en 25 ans ont transformé profondément cette ville tant sur le plan des équipements qu'en matière de services publics et marchands. Vous aurez l'occasion de me répondre !

Au cours du précédent mandat, plus de 60 millions d'euros ont été investis dans les dépenses d'équipement par la Ville. Dès lors, il paraît quelque peu inconséquent de toujours faire porter la faute sur les autres. A cet égard mettre en exergue la fermeture du gymnase des Aubépins, alors que vous êtes aux affaires depuis près de 3 ans et compte tenu du fait qu'il y a eu continuité de l'administration au niveau des services techniques, ceci me paraît là encore inconséquent de votre part. D'ailleurs cette continuité a d'ailleurs bien fonctionné sur d'autres dossiers tels que les murs anti-crues par exemple, même si là aussi il y aura sans doute prochainement beaucoup à dire.

Cessez, Monsieur le Maire, de vous approprier les actions conduites par la précédente équipe municipale dès lors qu'elles sont positives et de décrier les quelques points de fragilité.

Arrêtez sans cesse de justifier vos difficultés par l'héritage du passé et considérez Monsieur le Maire que vous êtes aux affaires depuis 3 ans.

Par vos choix et ceux de votre majorité, notre territoire est de moins en moins attractif. Pire vous êtes en train de dangereusement « charger la barque ». Le point de non retour est, me semble-t-il franchi. Au demeurant, cette situation me fait penser au début des années 80. A l'époque vos amis avaient ouvert les robinets de la dépense publique et de la dette publique. Puis, 2 ans plus tard, ils devaient proposer aux Français une cure d'austérité sans précédent. Vous préparez la même chose pour les Chalonnais et les habitants du Grand Chalon. La Saône monte paraît-il, le navire majoritaire est secoué, il commence à prendre l'eau. Son projet, si l'on peut parler de projet, coule petit à petit. Le devoir du groupe Chalon pour Tous est d'ouvrir les yeux aux Chalonnais avant qu'il ne soit trop tard. Voilà pourquoi Mesdames, Messieurs, nous voterons résolument contre ce projet de budget.

Madame KOHLER :

Après ce grand discours de descente aux enfers de Monsieur PLATRET, mon intervention sera totalement différente.

Comme nous l'avions exprimé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'Etat ne respecte plus ses engagements vis-à-vis des collectivités territoriales. Il est vrai que nous sommes dans un contexte économique mondial inquiétant, auquel répond la volonté délibérée du gouvernement vis-à-vis des collectivités, de réduire leurs capacités financières et donc d'initiatives. Ceci n'est guère favorable à la reprise de notre économie nationale. Chalon malheureusement ne fait pas exception.

Le budget 2011 a donc été particulièrement difficile à équilibrer car le désengagement de l'Etat se confirme par :

- Une diminution des versements de la Caisse d'Allocations Familiales de 355 000 € soit une perte de 13 % pour la petite enfance. Il faut donc que la Ville compense ce manque de recettes si l'on veut poursuivre notre politique auprès des plus jeunes.
- Une volonté du gouvernement de réduire les effectifs du service public en supprimant des postes de professeurs. L'Education Nationale veut dès la rentrée prochaine augmenter les effectifs par classe et fermer ainsi de nombreuses classes et Chalon ne sera pas épargnée. Dans nos valeurs radicales, nous sommes convaincus que l'éducation, notamment l'école publique et laïque, est une priorité et un devoir pour bâtir un avenir à la jeunesse de notre pays.

De plus, nous devons faire face à une gestion peu responsable dont a fait preuve l'équipe municipale précédente, je suis désolée. Je veux parler de l'obligation de refaire toutes les canalisations en plomb du réseau d'eau potable du centre ville avec le gros budget qui en découle. Dans le même temps, nous remettons progressivement aux normes gymnases, écoles et reprenons l'entretien du patrimoine communal laissé en souffrance.

Un autre point difficile dans notre budget, nos charges salariales. C'est notre 1^{er} poste de dépenses. Nous avons revalorisé les salaires de nos agents qui étaient moins bien en comparaison des autres communes et ce sans créer de nouveaux postes. Notre effectif est sans doute important pour une ville de 46 000 habitants mais il s'agit de l'effectif que nous avons trouvé lors de notre arrivée aux affaires. Dans cette période de chômage et d'insécurité sociale, la Ville de Chalon se doit d'être un employeur exemplaire. Bref, il a fallu retrousser les manches pour équilibrer le budget 2011. Nous sommes rigoureux dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement en veillant à ne pas trop augmenter les recettes. N'oublions pas que Chalon est devenue une ville pauvre avec 50 % de la population qui ne paye pas l'impôt sur le revenu et, comme je l'ai dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la classe moyenne se paupérise et s'exaspère.

Dans ce budget, des efforts importants ont été demandés aux services afin de diminuer les dépenses de fonctionnement sans que la qualité des services en pâtisse. Ce qu'ils ont fait et nous les en remercions. Nous gardons l'axe prioritaire aux plus fragiles socialement et humainement, nous poursuivons nos efforts dans les écoles et en matière culturelle et cette politique responsable nous permet malgré tout de poursuivre certains projets urbanistiques et d'en commencer d'autres.

Ce budget a été longuement pesé et réfléchi de telle sorte que notre ville limite son endettement mais que nous insufflions de l'espoir à nos concitoyens par notre gouvernance soucieuse de l'intérêt général, dans cette crise socio économique durable que nous vivons et dans laquelle nous ont plongé les spéculateurs du capitalisme financier sans foi ni loi.

C'est pour cette raison Monsieur le Maire, qu'en tant que membre du parti radical de gauche, je voterai ce budget.

Monsieur MATRON :

A ce moment de notre débat, ce qui est important est ce qui est écrit sur l'écran : un budget qui se concentre sur les besoins essentiels des chalonnais et adapté aux capacités financières de la Ville.

Comme nous l'avons indiqué par la voix de Monsieur DUBOIS lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le 25 novembre dernier, la préparation de ce budget 2011 est marquée par un contexte particulier : contextes international, national et local.

Au niveau international, juste quelques mots. Le rôle joué par les instances financières et monétaires internationales, par le parlement européen, marquera d'une pierre noire la situation sociale des peuples européens. Mes regards vont vers la Grèce et vers l'Irlande.

Au niveau national, les choix du gouvernement Fillon-Sarkozy, ne vous en déplaît Monsieur PLATRET, avec une remise en cause et une déstructuration en profondeur des acquis sociaux les plus marquants, obtenus par des luttes, à des dates historiques, et qui ont fait de notre pays un des pays les plus avancés, sont graves et dangereuses.

Les dernières décisions de ce gouvernement concernant la réforme territoriale et le projet de loi de Finances, porteront un coup très rude aux collectivités locales et à Chalon. Dans une vie antérieure Monsieur PLATRET, lorsque j'enseignais les mathématiques, j'ai appris à mes élèves que $10-2=8$, mais je leur laissais toujours la liberté de dire que $10-2=10$ à condition que l'on fasse une démonstration. Ce soir vous n'avez pas fait cette démonstration. Il y a une véritable baisse. C'est donc dans ce contexte que nous allons nous prononcer ce soir sur notre budget 2011, budget de mi-mandat dont chacun doit bien mesurer la portée.

Je ne reviendrai pas sur l'asphyxie financière des collectivités minutieusement organisée par le gouvernement, nous nous sommes suffisamment exprimés sur ce sujet lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Mais tout de même ! Comme une large majorité de collectivités de droite ou de gauche, nous refusons de jouer la politique de l'autruche qui consisterait à ne pas pointer du doigt les responsabilités du gouvernement sur les conditions financières qui nous sont imposées par la loi de Finances. Comme une large majorité de collectivités de droite ou de gauche, nous sommes contraints à opérer des choix politiques en matière d'investissement dont nous savons par avance les effets néfastes sur l'emploi local et par conséquent sur l'économie locale.

Mesdames et Messieurs de l'opposition municipale, avec le gouvernement Fillon-Sarkozy, outre le fait que ce sont toujours les mêmes qui payent et toujours les mêmes qui s'enrichissent, les réformes que vous soutenez sont des réformes de régression. Après la case des services publics nationaux, celle de la fonction publique hospitalière, vous acceptez dans vos propos le principe de la disparition progressive de la fonction publique territoriale et le démantèlement programmé des services publics territoriaux. C'est ça que vous avez expliqué ce soir monsieur PLATRET. Depuis le début du mandat, toutes vos interventions sans exception, confirment votre soutien à une stratégie nationale qui consiste à asphyxier financièrement les collectivités que ce soit sur la non compensation des transferts ou sur la baisse des dotations. Vous ne trouvez rien à redire. En réalité, c'est la liberté des élus locaux et par conséquent des populations qui vous dérangent. Vous acceptez le principe que l'Etat dicte sa loi et ses choix politiques aux élus et vous ne bronchez pas. Si nous nous arrêtons quelques instants sur le bilan des 3 années écoulées, notre majorité a fait la démonstration grandeur nature, du fossé qui existe entre une politique de droite, mise en œuvre depuis 1983 et une politique de gauche mise en action seulement depuis 3 ans. Non seulement nos engagements pris devant nos concitoyens sont respectés, mais de plus nous avons été dans l'obligation de réaliser en urgence ce que nos prédécesseurs avaient refusé de faire. Depuis 3 ans, vous nous parlez de la fiscalité un petit peu comme un catéchisme mais qui, répété, devient un dogme. Le choix dogmatique de la fiscalité 0, appliquée par vos amis durant les dernières années, sont là pour démontrer la justesse de nos propos. Des équipements publics dégradés au point que nous sommes dans l'obligation aujourd'hui de les fermer, de les détruire ou d'investir massivement pour les mettre aux normes ou simplement les sécuriser. Je pense notamment à la Maison des Sports que nous aurions pu fermer au mois de février, au gymnase des Aubépins que nous avons été obligés de fermer dernièrement, à l'Espace des Arts, au théâtre Piccolo et à bien d'autres équipements dans lesquels aucun investissement n'avait été réalisé.

Depuis près de 3 ans, nous avons fait le choix politique de répondre aux besoins et attentes des chalonnais tout en conservant une capacité d'investissement nécessaire à préparer l'avenir de notre collectivité, à la projeter dans le futur, à la maintenir dans le futur et en même temps à soutenir l'emploi et l'économie locale. Ce budget 2011 prend en compte cette volonté de garantir et de développer nos services publics locaux afin de mieux répondre aux attentes chalonnaises. C'était l'idée qu'avait développée Monsieur DUBOIS quant au bouclier local.

Ce budget maintient de ce fait la prise en compte des besoins sociaux et fondamentaux de la population chalonnaise, principalement en direction de la petite enfance, de la jeunesse mais aussi de l'éducation, de la culture, du sport et de l'environnement. Je n'oublie pas les investissements nécessaires en termes de maintenance et d'entretien tant sur le patrimoine bâti municipal que sur la voirie.

Le budget primitif 2011 est un budget contraint malgré une volonté de répondre aux besoins. A ce titre nous réalisons une énorme maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous avons conscience des conditions énormes et dramatiques sur le service rendu à la population notamment celle fragilisée si une telle situation perdurait sur les mois et années à venir. Je ne compte pas le coût porté sur l'investissement dont la répercussion se fera inmanquablement sur l'emploi.

Nous condamnons de ce fait, les vraies/fausses solutions du gouvernement en matière de finances locales qui ne règlent en rien le problème de fond posé au pays et aux collectivités.

Notre groupe communiste et républicain votera ce budget 2011 tout en restant attentifs à ce que nos administrés ne soient pas contraints de payer la crise dont ils ne sont pas responsables.

Nous voterons le budget car c'est un budget sincère, responsable, de résistance offensive contre les mauvaises réformes gouvernementales et pour le développement des services rendus à la population chalonnaise.

Je terminerai en remerciant tous les agents notamment les finances qui ont contribué à préparer ce budget.

Monsieur GRIVEAUX :

Je voudrais dire au nom du groupe PS /Divers Gauche, que l'exécution du budget que nous allons voter, n'est possible que grâce au dévouement, à l'investissement et au sens aigu du service public des agents de notre collectivité. Quand j'entends des responsables politiques nationaux, des membres de l'actuel gouvernement qui fustigent pèle mèle les fonctionnaires territoriaux, les fonctionnaires d'Etat, les enseignants, les fonctionnaires hospitaliers, quand je les entends nous dire qu'il y en a trop alors que les quartiers entiers sont désertés par les services publics, je veux dire à nos agents, ceux de la voirie qui par ce temps neigeux connaissent des moments difficiles et sont dehors, ceux de la Petite Enfance, ceux des Espaces Verts, à ceux des musées, à ceux du CCAS, à tous nos agents, que le groupe que j'ai l'honneur de présider leur témoigne toute notre gratitude. Sans eux, sans tous ces anonymes, il n'y a pas d'action publique et qu'ils en soient remerciés. Je suis toujours frappé, Monsieur PLATRET, qu'un élu avec 10 ans de mandat derrière lui oublie systématiquement de saluer le travail des agents dans ses interventions liées au budget. C'est quelque chose qui me laisse songeur, pantois et un peu interrogateur. J'avais appelé de mes vœux à de l'honnêteté intellectuelle au moment du Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons tenu dans cette assemblée il y a 3 semaines, 1 mois. Force est de constater qu'il n'en est rien, que c'est un vœu pieux. Nous avons un microclimat UMP 71 dont j'ai déjà eu l'occasion de dire un mot aujourd'hui au Département, mais je me rends compte que le microclimat chalonnais et manifestement départemental à Macon, est le même. L'UMP 71 sont les seuls élus UMP de France, on va les préserver, on va faire une réserve naturelle, qui ne voient pas que l'Etat se désengage. L'association des Régions de France, celle des Départements de France, celle des Maires de France, 2 anciens premiers ministres de votre camp, Messieurs RAFFARIN et JUPPE, les tribunaux, le Conseil d'Etat, la Chambre Régionale des Comptes et comme l'a rappelé le Président du Conseil Général aujourd'hui, Standard & Poor's, qui ne sont quand même pas des grands bolchéviques car agence de notation bien connue, tout le monde dit que l'Etat se désengage. Vous, vous êtes les seuls et en particulier dans cette assemblée, vous Monsieur PLATRET, à dire que l'Etat ne se désengage pas. Le côté seul contre tous voyez, n'est pas le Général de Gaulle qui veut. Hier, nous avions Monsieur SIDO, qui est élu UMP, Secrétaire Général des Départements de France et Président du Conseil Général de Haute-Marne, ce n'est pas un bolchévique qui a la passion de la fiscalité chevillé au corps, dénonçait hier soir l'abandon de l'Etat, son désengagement. Après, vous pouvez maintenir la position que, seul contre tous vous avez raison mais permettez-nous d'en douter un peu.

Ce qui définit ce budget c'est la constance de choix sur le long terme. A une époque où l'on a un Parlement qui, à chaque fois qu'il y a un fait divers, se trouve dans la nécessité de légiférer. Je crois que nous en sommes à 17 lois sur la sécurité depuis 7 ans. Elles ne sont pas d'une efficacité rare car le temps qu'on les promulgue, il y en a une nouvelle. On doit en fait appliquer la même depuis 2002 puisque les autres n'ont pas eu le temps d'être mises en œuvre. A une époque où l'on gouverne les yeux rivés sur les sondages et où l'on cède facilement à la mode du moment, où la rentabilité politique se fait dans la gestion de l'instant, dans l'immédiateté, où d'un côté on flatte les humeurs populaires et de l'autre on satisfait une clientèle électorale, je trouve que le budget présenté ce soir ne répond sur aucun de ces points au canon voulu par les temps modernes. Je crois que l'on peut tous s'en féliciter. C'est tant mieux qu'on ne réponde pas à cette exigence d'immédiateté.

Tout ou presque a été dit ce soir sur les différentes politiques que nous mènerons, sur l'argent que nous investirons dans les différents secteurs qui seront mis en exergue, je ne vais pas vous en faire une relecture exhaustive. Je retiens 3 axes et un dénominateur commun, l'éducation, l'aménagement urbain et l'environnement. Ce sont les choix de long terme qui font que vous changez le visage d'une ville et qui guideront notre action dans les mois et les années qui viennent.

Nous faisons de la politique pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants. Ce n'est, paraît-il pas très rentable, mais c'est notre conception de faire de la politique dans la sphère publique.

Nous investissons clairement dans l'avenir et ce n'est pas la facilité du moment, ni la spontanéité. Auguste COMTE écrivait que savoir c'est prévoir et que prévoir c'est pouvoir. Comme nous n'aimons pas être des élus incapables au sens premier du terme, c'est-à-dire qui ne peuvent pas faire, c'est dans cette prévision que se réalisera notre action.

C'est clairement dans cet esprit qu'a été construit ce budget. Nous n'avons pas fait le choix de la facilité mais celui de la responsabilité, qui n'est jamais le plus simple ni le plus facile à porter devant les citoyens.

Quant au dénominateur commun il n'y en a qu'un seul, c'est celui de la solidarité car il s'agit de notre identité politique, de notre contrat républicain. C'est le cœur du modèle social que nous avons hérité du Conseil National de la Résistance. C'est ce que certains économistes appellent dans des documentations savantes « la part sociale de la croissance ».

Ce matin, en voiture, en route pour Macon, il y avait une revue de presse à la radio qui mentionnait un quotidien que je lis peu et qui s'appelle « la Croix ». Ce quotidien a un dossier particulièrement intéressant qui fait état d'une étude menée par des économistes, des sociologues, des experts des quartiers dits sensibles, des experts de l'éducation, par un aréopage assez qualifié sur cette question de la solidarité. Cette étude mentionne que les endroits en France, les collectivités locales où la croissance économique est la plus forte, sont des territoires où les mécanismes de solidarité sont les plus forts, les plus interpénétrés avec la sphère économique. Cela veut dire que quand vous investissez dans le social, vous avez une retombée économique. On est loin de l'image caricaturale donnée des politiques sociales, on est loin de l'image de ceux qui ne lèveraient pas assez tôt le matin au goût de certains. On est très loin de ceux qui nous disent qu'avec les 450 € mensuels du RSA on achète des écrans plats.

Voyez Monsieur le Maire, quand on met en place les microcrédits, quand on soutient les ateliers, les chantiers d'insertion, les régies de quartier, quand on met de l'argent public sur l'accompagnement des personnes qui n'ont rien, on investit dans l'attractivité de la Ville pas dixit le Président du Groupe Socialiste et Divers Gauche mais dixit cette étude relatée ce jour dans le journal « La Croix ».

Voilà les choix qui sont ceux de votre majorité, Monsieur le Maire. Sans surprise, l'opposition a rejeté la quasi-totalité des propositions et des orientations. On n'en est pas très étonné et c'est son rôle. Je dirais donc à l'opposition, vous voulez plus de services, plus de politique, plus de dépenses et moins d'impôts. Je suis assez novice, il va falloir que vous m'expliquiez mais c'est la quadrature du cercle que vous exposez en permanence dans cette assemblée. Vous avez le ministère de la parole mais la rhétorique ne fait pas la politique ! Sincèrement, il va falloir nous expliquer comment ; sans augmenter les impôts, en faisant plus de choses que ce que vous nous reprochez de ne pas faire, vous arrivez à équilibrer le budget. Vous fustigez nos abandons en disant que nous abandonnons nos projets et que nous avons 60 propositions portées devant les chalonnais. Vous aviez 250 propositions Monsieur PLATRET ! Nous, nous en avons modestement élaborées 60. Vous nous accusez de ne pas pouvoir les faire. Je me demande comment vous, puisque vous nous donnez des leçons sur les choses que nous réalisons et celles que nous ne réalisons pas, vous auriez réalisé les 250 propositions avec, bagatelle, le musée à 45 millions d'euros que vous mainteniez car vous alliez trouver je ne sais où, les moyens de financer cette opération. Vous fustigez l'impôt et le recours à l'impôt dans un réflexe quasi pavlovien. Pour information le gouvernement, donc vos amis, ont hier fait voter 11 milliards d'euros de prélèvements obligatoires supplémentaires. Vous voyez que ce qui est valable à Paris ne l'est manifestement pas à Chalon, c'est encore notre microclimat mais nous allons nous y faire. Vous fustigez aussi la gestion qui est la nôtre alors qu'elle fait apparaître des économies de fonctionnement, un vrai effort des services, il faut le reconnaître à moins de contester tous les chiffres. Vous avez un langage très violent, mensonger, explosé, clandestin, point de non retour. Que Dieu fasse, et je ne sais pas vraiment le rôle que Dieu peut jouer dans la gestion d'une collectivité locale, si c'est le programme que vous proposez aux chalonnais, ça peut être un débat intéressant que nous aurons en mars 2011. Je rappelle que les élections de mars 2010 ont dû laisser un souvenir assez douloureux à votre sensibilité.

Nous avons récupéré une ville dans un état compliqué car rien n'a été entretenu.

Pour connaître un peu le Parc des Expositions, je connais moins d'autres bâtiments mais je fais confiance quand il s'agit de raser un gymnase si on me le dit, pas de gaité de cœur, car il y a un attachement au bâtiment notamment de la part de la population.

Il y a aussi des projets obligatoires, Madame KOHLER l'a très bien dit, les branchements plombs on a jusqu'en 2013 pour le faire. C'est pratique, on repousse, on repousse et on ne fait jamais afin d'éviter de tourmenter les contribuables chalonnais, comme vous le dites si bien. Nous, on récupère ça et je vous passe sous silence la place de la Gare qui est une franche réussite ainsi que la place de Beaune et les frais associés.

Bref ! Le temps de la responsabilité est venu et vous ne pouvez pas continuer à nous dire dans cette assemblée que vous ne monteriez pas les impôts, que vous maintiendriez absolument tous les services à la population et conserveriez la même masse salariale. J'ai déjà fait part de ces éléments dans le Débat d'Orientations Budgétaires que s'est tenu ici j'aimerais que vous arrétiez de mentir et que vous disiez aux chalonnais quels services vous supprimez, ils sont en droit de savoir quel est votre projet.

Il va falloir répondre à cette question car sinon vous ne pouvez pas financer, on a beau retourner la situation dans tous les sens. Et si vous ne supprimez pas de services, combien d'agents allez-vous licencier ? Dans ce sens je ne sais pas faire des économies ! Quelles dépenses ne faites-vous plus et combien de personnes licenciez-vous ? Je vous poserai la question autant de fois que nécessaire, c'est désagréable mais en même temps on n'a pas le choix ! Je ne sais pas comment vous faites des recettes si vous n'en avez pas de supplémentaires et sans faire d'économies. Vous êtes un magicien ? Des choses m'échappent.

Monsieur le Maire, ce budget, qui s'inscrit dans une période difficile, à la fois pour nos concitoyens et pour nos collectivités locales, fait clairement le choix de politiques durables, au sens 1^{er} du terme, non pas que la dimension environnementale n'en soit exclue, bien loin de là, à savoir un investissement pour la cité dans le long terme et pour nos enfants. Le long terme pour les chalonnais c'est aussi la dimension communautaire. Pour la première fois ce soir, l'opposition a parlé du Grand Chalon, je m'en réjouis, mais évidemment que sous l'angle fiscal car les projets ne l'intéressent assez peu.

L'obsession revenant au 1^{er} plan, c'est la première fois que vous parlez du Grand Chalon dans cette assemblée mais que sous l'angle fiscal, ce qui est assez réducteur en termes de vision et de projet politiques ! C'est à la fois inquiétant et à la fois révélateur. Chalon n'est pas un village assiégé d'irréductibles gaulois. En tout cas ce n'est pas la conception que nous avons de notre ville, qui est une ville centre dans cette agglomération, dans les relations que nous entretenons avec les communes de la 1^{ère} couronne et de ce territoire qui est urbain mais aussi rural avec une côte que nous apprécions particulièrement au moment des banquets de fin d'année, avec des bords de Saône que nous exploitons dans le cadre du Comité de Direction de l'EPIC, avec le cyclotourisme.... Tant que vous n'aurez pas dans la conception des politiques que vous portez cette dimension communautaire chevillé au corps, vous passerez à côté des grands projets qui seront ceux de cette ville dans les 15, 20 ou 30 prochaines années, au-delà des sensibilités politiques je vous mets à l'aise. Ceux qui n'auront pas cette dimension là comme horizon, passeront à côté du sujet. Dans la réforme des collectivités proposée, le poids est donné à qui ? Aux intercommunalités et vous le savez parfaitement. Zapper cette dimension là et ne pas en tenir compte dans les propos, dans les débats, dans les échanges que l'on a ici, est je pense faire une très grave faute politique.

Choix de long terme assumé, politique de solidarité transversale sont l'ensemble de nos choix qui font notre identité, dimension communautaire revendiquée, voilà 3 excellentes raisons pour les membres de notre groupe pour vous apporter tout notre soutien pour ce budget 2011 Monsieur le Maire.

Monsieur MANIERE :

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Les faibles taux de participation aux récents scrutins nous inclinent à observer une tendance certaine à la désaffection des citoyens à l'égard de la vie politique et surtout politicienne parce qu'ils sont de moins en moins nombreux à se définir par identification à un parti.

Et je crois que c'est chose heureuse...

A la seule condition qu'elle fasse comprendre à la classe politique qui en est la pierre angulaire, aux médias qui en sont les plus gros consommateurs ou aux collaborateurs politiques de tous poils qui en sont si friands, qu'il n'est plus aujourd'hui un gage de réussite personnelle ou collective de vouloir faire triompher les idées d'un camp ou d'un autre par le seul argument qu'elles viennent de ce camp ou de cet autre.

Comment voudriez-vous en effet que les gens se reconnaissent encore dans ce clivage périmé, alors que, sur toutes les grandes questions "sociétales", la droite a totalement assimilé et fait siennes certaines utopies de la gauche et la gauche qui s'est par ailleurs résolue à admettre certaines évidences défendues par la droite ?

Et inversement naturellement ...

Un récent sondage du Centre d'Etudes de la Vie Politique Française (CEVIPOF) – Centre de recherches politiques de Sciences Po associé au CNRS - met en lumière cette perte de valeur du clivage gauche-droite.

67% des Français, en effet, ne font confiance ni à la gauche, ni à la droite pour gouverner le pays et seulement 16% font confiance à la droite et 14% à la gauche.

Des chiffres dérisoires qui montrent l'étendue de la défiance à l'égard des grands partis de gouvernement.

Et permettez-moi de penser que ce qui vaut pour un pays vaut d'autant plus pour une collectivité locale.

Comment peut-on croire encore que Chalon soit devenue une ville de Gauche alors qu'elle aurait été une ville de Droite pendant si longtemps ?

Et je le dis d'autant plus librement que j'ai moi-même participé, de gré ou de contrainte, à cette obligation d'estampille à qui voulait pouvoir participer à cette belle aventure qu'est la participation à une équipe municipale ou au suffrage universel.

A la lumière des expériences passées et récentes, je reste convaincu que la seule voie qui vaille est celle qui consiste à tenter de servir l'intérêt général.

Non pas par nostalgie du gaullisme ou peur de positions tranchées, non pas par refus d'être encarté ou crainte du conflit d'idées, mais parce que je ne vois pas comment aujourd'hui, il ne serait pas venu le temps

de vouloir enfin traiter des problèmes qui nous occupent nationalement ou localement avec le recul et la respiration qui s'impose : celle du refus du « tout blanc » ou du « tout noir ».

Il ne s'agit pas, là encore, de faire du centrisme dépassé ou, pire, de l'individualisme comme ligne de conduite, mais plutôt d'essayer de reconnaître que sur nombre de sujets et en particulier locaux, il n'est point question de faire passer toute décision par le prisme d'une étiquette politique qui voudrait pouvoir tout régler alors qu'une autre n'aurait comme ambition que de faire l'inverse.

Je me suis permis ces quelques mots parce que les échos des débats qui ont été ceux du dernier Conseil Municipal auquel je n'ai pu assister m'incitent à penser que, là encore, sur bon nombre de sujet, la diatribe et le sectarisme ne devraient pas servir de fil conducteur.

Le bavardage non plus me direz-vous...

C'est la raison pour laquelle je terminerai très vite en observant quand même que les éléments principaux de ce budget ne peuvent raisonnablement m'incliner à une méfiance outrancière.

Je n'ai en effet, aujourd'hui, aucune raison majeure de suspecter votre équipe municipale de vouloir, par exemple, une augmentation de la fiscalité à l'endroit des ménages chalonnais sauf à ce qu'elle corresponde à l'inflation.

Il s'agirait alors, dans ce cas, et j'ai toujours eu la même position sur ce sujet, d'une évolution à la fois logique et responsable.

Je ne peux non plus passer outre les efforts consentis en matière de maîtrise des dépenses que relève ce budget contraint à la fois par la situation nationale et locale.

Je veux croire aussi que la démarche de mutualisation des services pour la recherche d'une plus grande efficacité continuera dans le sens positif qu'elle emprunte.

Cela participera, dans une petite mesure, à dégager des marges de manœuvre pour redonner à certains aménagements ou autres dossiers emblématiques, mis de côté provisoirement, l'actualité que vous semblez vouloir leur donner.

Cet écart de calendrier ne me semblant pas illogique. Ce qui vaut en effet pour la bonne gestion d'un ménage doit s'imposer aussi pour une collectivité comme la nôtre.

Pour toutes ces raisons et notamment surtout parce que je n'ai pas participé à son élaboration, je privilégierai, une fois encore, l'abstention.

Non pas tant pour « botter en touche » pourrais je dire, non pas tant pour ne pas risquer de me mouiller, mais plutôt parce que je ne veux aujourd'hui donner un blanc seing à la proposition qui nous est faite sans pour autant approuver loin de là aveuglément toute autre inspiration qui viendrait des uns ou des autres sur d'autres rangs de cette assemblée.

Ce que je souhaite pour cette ville, comme c'est sans doute plus naturellement le cas au Grand Chalon, c'est de pouvoir, modestement apporter ma pierre à l'édifice.

Si ce ne sont mes talents politiques, j'en conviens, ce peut être à tout le moins la connaissance de quelques dossiers qui me sont chers.

Certains d'entre eux sont abordés dans le document qui est soumis à notre vote.

Je souhaite simplement qu'ils soient, sous votre responsabilité et le regard critique qui est le mien, je veux dire attentif et vigilant, menés à bien pour tenter d'apporter aux Chalonnais les réponses qu'ils attendent.

C'est le vœu que je forme avant d'en former d'autres dans quelques jours.

C'est en tout cas ma seule ambition.

Je vous remercie.

Monsieur LEFEVRE :

Je n'avais pas du tout prévu de parler ce soir, je l'avoue mais après avoir écouté tous les orateurs, je vais me placer plutôt comme le naïf de la soirée. C'est la 1^{ère} fois que je suis élu, j'ai été habitué à travailler dans une entreprise et je suis très surpris d'entendre ce qui se dit aujourd'hui. Dans tous ce débats, il manque un interlocuteur qui pour moi, n'est pas le moindre. Ce sont les chalonnais. Le débat que nous avons aujourd'hui, intéresse peu de chalonnais, et il est peu audible pour l'ensemble d'entre eux. Je ne dis pas que nous sommes plus intelligents que les autres, je dis simplement que c'est un débat de chiffres où chacun défend ses idées et ses orientations, mais au final le chalonnais quant à lui regarde si à la fin du mois il a assez d'argent pour finir le mois et si les impôts vont augmenter ou pas. Aujourd'hui, quand j'entends Monsieur MATRON dire que l'on va asphyxier les collectivités locales, je pense que simplement les chalonnais sont asphyxiés par les augmentations d'impôts incessantes. Les impôts locaux ont augmenté de 11 %, je crois avoir entendu ça, au niveau du Département l'augmentation est de l'ordre de 15 %. Le constat est que dans les foyers chalonnais les salaires n'augmentent pas. Il faudra aussi m'expliquer comment faire pour payer ces augmentations. A un moment donné les gens ne pourront plus payer. C'est bien beau de vouloir faire des investissements mais puisque vous prônez la participation, il serait intéressant de tenir un autre discours aux chalonnais à savoir : aujourd'hui nous subissons l'inflation, voici ce que nous pouvons faire avec notre budget. Cette pratique est courante en entreprise.

En entreprise c'est très simple, on regarde ce que l'on va investir en fonction des recettes de l'année précédente et du budget qu'on peut mettre. Apparemment la forme est différente en collectivité. Je le découvre.

Pour moi je tiendrais ce discours aux chalonnais en disant par exemple, l'inflation est de 1,5 %, nous allons appliquer 1,5 % et s'ils le désirent voici ce qui peut être mis au programme qui représentera « X » augmentation d'impôts. Ce serait une façon d'expliquer et de justifier l'augmentation. Tout ce que l'on a entendu ce soir est très bien mais il faut être comptable ou expert comptable pour tout comprendre. Je rejoindrai Monsieur MANIERE même si je n'ai pas toujours le même avis que lui, pour essayer d'être plus simple et évitons de nous battre continuellement sur des chiffres et des idées. Le simple mot de « chalonnais » est le meilleur des mots et c'est celui-là que je soutiens.

Monsieur le Maire :

Je vous prie d'excuser le côté éraillé de ma voix, j'espère que je vais tenir jusqu'au bout ! Ce soir je ne vais pas répondre aux uns ou aux autres directement, c'est un peu en direction des 44 autres collègues de cette assemblée que j'ai envie de m'adresser. A travers vous, c'est un message en direction des chalonnais que j'ai envie d'envoyer. Est-ce que la situation chalonnaise est difficile ? La réponse est oui.

Cette situation difficile est-elle exclusivement chalonnaise ? La réponse est non. Pour donner quelques exemples comme l'a fait tout à l'heure Monsieur GRIVEAUX, je voudrais reprendre la déclaration de Monsieur PELISSARD, Député UMP et Président de l'Association des Maires de France, prononcée lors de la venue du Président de la République le 23 novembre 2011 au congrès des Maires. Je la tiens à votre disposition je ne vais pas toute la lire. Lorsque le Président de l'AMF dit « l'absence de visibilité sur l'évolution de nos ressources fiscales pour les années à venir constitue un facteur majeur d'inquiétude en particulier dans les territoires industriels ». Lorsque le même Président dit « les Maires ont été très marqués Monsieur le Président par certains propos. Il nous a été reproché un endettement excessif qui concourait au déficit public alors que nous respectons les règles d'équilibre budgétaire et que notre endettement pour l'investissement ne représente que 11 % de celui de notre pays. Il a été proposé une norme impérative des dépenses locales alors qu'elle me paraît contraire aux principes constitutionnels de libre administration. Il a même été imaginé des punitions et des amendes pour des actions prétendues insuffisantes de la prévention de la délinquance alors que la réponse aux actes de délinquance est collective et doit s'exercer dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les Maires, les forces de l'ordre et la justice ». Si j'ai envie de vous dire ça c'est aussi en reprenant la résolution que je tiens à votre disposition adoptée par tous les Maires, de toutes les sensibilités au dit congrès. Cette résolution stipule, selon l'observatoire des finances locales « le resserrement des marges de manœuvres financières des collectivités locales s'est amplifié en 2010 et devient préoccupant. Pour le bloc local – les communes et les intercommunalités- l'écart croissant est cumulé, entre l'évolution structurelle des dépenses et celle des dotations, et aura des effets tant sur les capacités d'autofinancement que sur le niveau d'investissement ». Il y a d'autres citations que je pourrais vous faire mais ce que je veux dire par là c'est qu'il n'y a pas une particularité chalonnaise même s'il y a quelques éléments chalonnais sur lesquels je veux revenir.

J'entends les propos sur la charge d'emprunts, elle est lourde, mais à qui la faute ? Là encore je prends les chiffres incontestables du Compte Administratif. Je regarde que l'encours de la dette pour 79,05 % a été contracté avant 2008. Je constate que les emprunts que nous avons faits depuis 2008 sont sur une durée de 15 ans et s'éteindront en 2025, que ceux de la précédente majorité sont d'une durée de 20 ans et s'éteindront en 2027. Je constate que les emprunts que nous avons faits sont à amortissement constant alors que les emprunts souscrits précédemment sont en hausse avec notamment une hausse conséquente en 2011, 2012, 2013 et une baisse entre 2019 et 2020 sauf si l'on repoussait à plus loin le bénéfice d'une politique d'emprunts. Je constate que sur l'emprunt, en 2007 et ce n'était pas nous, il y avait 53 % des investissements financés par l'emprunt. Dans le budget dont nous parlons, nous l'avons ramené à 45 %. Par ailleurs, je signale qu'il y a pour l'exercice 2011, la volonté d'emprunter moins que nous l'avons fait l'année dernière. Alors oui la situation est difficile mais que chacun prenne sa part dans ces éléments là, même s'il nous appartient de boucler un budget en tenant compte de cette difficulté à laquelle vous faisiez allusion les uns et les autres. On pourrait se dire finalement, il y a eu 58,5 millions d'euros d'emprunts faits par nos prédécesseurs, mais pour faire quoi ? J'ai cherché. Des places ratées : la place de l'Hôtel de Ville, la place de Beaune, la place de la Gare, des équipements sportifs : le Colisée, financé avec des fonds européens initialement destinés au quartier des Prés Saint-Jean, aux jeunes des quartiers des Prés Saint-Jean et qu'il y a eu une extension dans des conditions tout à fait ahurissantes du périmètre afin de financer cet équipement là. En ce qui concerne le Parc des Expositions, nous avons vu les investissements qu'il a fallu faire quelques années après pour l'occulter et ensuite pour le mettre aux normes, il y a aussi le parking de l'Hôtel de Ville... Ce sont ça les investissements sur lesquels, vous avez peut-être les uns ou les autres, en tout cas quelques uns ici à rendre compte. Mais, pas d'école, pas de maison de retraite publique, pas de nouvel équipement culturel ! Je cherche encore où ont été ces éléments d'investissement.

Le 2^{ème} élément de critique est sur la fiscalité. Je l'entends, même si, je le signale, nous regagnons des habitants. Si la thématique que vous développez était si récurrente, nous continuerions à en perdre comme les autres majorités en ont perdus. Je préfère mon discours à celui du Président de la République qui dit qu'en 2007 les impôts ne seront pas augmentés et qui, comme l'a dit Monsieur GRIVEAUX, augmente les prélèvements de 11 milliards d'euros dans le budget 2011.

Je préfère mon discours à celui d'un de mes prédécesseurs Monsieur PERBEN qui en 2002 annonçait qu'il y aurait moins d'impôts alors qu'il récupérerait les taux de la Communauté de Communes dans l'opération qui était celle de la transformation en Communauté d'Agglomération. Je préfère mon discours qui a le courage d'annoncer des taux. Monsieur PLATRET, l'année dernière, au même moment et à la même période vous me disiez que je n'annonçais pas les taux car j'allais faire beaucoup plus après les élections de 2010. Nous avons voté exactement le taux que nous avons annoncé en décembre. Aujourd'hui, mon intention, comme celle de la majorité qui est ici, c'est d'annoncer et de voter le même taux au mois d'avril sauf si d'ici là il y a des éléments d'inquiétude qui méritent d'être regardés.

Quant à la fiscalité du Grand Chalon, arrêtons là aussi les raccourcis et arrêtons mes chers collègues, de ne pas donner les éléments à nos concitoyens, aux chalonnais et aux grands chalonnais. Ce que nous avons récupéré, c'est la part de fiscalité qui était jusqu'alors celle des départements et des régions. Imaginez-vous un instant que si le département et la région avaient conservé cette fiscalité, dans le contexte où nous nous trouvons, ils auraient fait 0 % d'augmentation des taux ? Qui peut imaginer un instant que nous ayons été sur cette logique là ? Nous sommes sur 0,417 %.

Je crois que c'est quelque chose qui mérite d'être regardé et d'être souligné. Quant à l'encours de la dette du Grand Chalon, elle sera au 1^{er} janvier 2011 identique à celle du 1^{er} janvier 2010.

Comme la situation est difficile, qu'est-ce qu'on a fait ? D'abord et ce n'est pas rien, nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement, moins 2,3 %, moins 1,8 million d'euros. Pas assez, nous dit-on, comparé au Compte Administratif 2009. Mais si on a enlevé plus d'un million d'euros au Compte Administratif 2009, c'est qu'il a bien fallu les économiser pour les enlever. L'effort a été engagé, il a été fait. Les services ont eu à participer à cet effort et moi aussi je veux les remercier de la part qu'ils ont pris là dedans.

Nous avons aussi, et je n'en suis pas fier, baissé les dépenses d'investissement, moins 2,2 %, moins 2 millions d'euros. Je n'en suis pas fier car dans ce pays, 73 % des investissements publics sont portés par les collectivités et quand celles-ci font descendre leurs investissements, c'est moins de chantiers publics, c'est moins de commandes publiques, c'est moins d'entreprises qui répondront, c'est donc moins d'emplois. C'est ça que l'on nous conduit à faire. Nous l'avons fait car il fallait bien arriver à boucler ce budget, arriver à un budget qui se concentre sur les attentes de nos concitoyens et qui en même temps tiennent compte des nécessités de développement de notre territoire. Nous avons également fait un effort sur l'autofinancement et c'est vrai que ces éléments chiffrés peuvent paraître difficiles à percevoir mais si on les ramène à ce qu'est un exercice budgétaire d'un ménage, chacun peut comprendre la situation dans laquelle on se trouve. C'est pour ça que je disais que je n'avais pas envie de répondre à des discours qui sont finalement presque caricaturaux, comme si nous étions seuls à connaître des situations difficiles, comme si nous étions des fanatiques de l'impôt, comme si nous étions irresponsables sur l'emprunt. J'ai essayé, en préparant ce Conseil Municipal, de me demander ce qui faisait que nous ayons cette situation peut-être un peu compliquée à Chalon.

Je pense, mes chers collègues, que nous vivons une situation qui est la conséquence d'une image qu'on a voulu construire de Chalon. J'ai retrouvé une interview d'un an je crois, de mon prédécesseur Monsieur PERBEN qui disait la chose suivante « Je crois qu'avec moi, les chalonnais avaient l'impression de vivre dans une grande ville ». Oui, une image et comme toute image elle a, à l'évidence, des éléments de clichés qui méritent d'être reconnus.

Chalon est-elle une ville riche ? Non mes chers collègues. Voici quelques chiffres : 50 % de nos habitants ne payent pas d'impôts contre 44 % pour l'agglomération, le Produit Intérieur Brut (PIB) est de l'ordre à Chalon de 15 208 euros par habitant, en Bourgogne il est de 26 100 euros par habitant, en France 29 695 euros par habitant. Chalon n'est pas une ville riche, il faut le savoir pour pouvoir arriver à administrer cette collectivité. Chalon a-t-elle été une ville bien gérée ? Je pense que non et je le dis en dehors d'un contexte de confrontation politique. La question de la vente des bijoux de famille, la question de l'endettement que je viens d'évoquer, la question du patrimoine qui a été abandonné, ne sont pas des éléments d'une bonne gestion.

Chalon a-t-elle été une ville d'avance ? Assurément non quand on regarde la réalité de ce qu'est l'intercommunalité sur ce territoire. Que de retards qui aujourd'hui permettent justement à certains territoires de s'en sortir. Nous en sommes à devoir, et ce depuis 2 ans, corriger les batailles entre la Ville centre et l'agglomération et que nous en sommes à convaincre les autres communes de nous rejoindre. Chalon a-t-elle été une ville solidaire ? Non. Où ont été les investissements publics dans le domaine de la solidarité. La place a été faite de manière outrancière au secteur privé mais j'attends encore de regarder où les éléments ont été faits. La Ville est-elle économiquement prospère ? Pas tant que ça. Je cherche encore quels éléments de diversification du tissu industriel ont été faits nous évitant la grave crise que nous vivons aujourd'hui après le départ de Kodak.

Mon souhait n'est pas de dresser un tableau noir de Chalon mais je pense qu'à un moment il faut être capable de connaître ses forces et ses faiblesses.

Des forces, nous en avons bien heureusement et c'est sur la base de celles-ci que nous voulons construire le budget 2011 avec vocation à se décliner jusqu'en 2014. Je crois que l'on n'est jamais si fort que lorsqu'on a fait cette analyse de la situation dans laquelle nous nous trouvons. La déclinaison du projet de cette

majorité jusqu'en 2014, c'est un projet raisonnable, c'est conjuguer Chalon au futur, c'est de l'humain et de l'urbain.

De l'humain car on voit bien dans la situation où nous nous trouvons, la proximité que constitue l'échelon municipal, est un élément essentiel pour nos concitoyens. Quand on parlait tout à l'heure des moyens du CCAS, c'est vers nous qu'ils viennent lorsqu'il y a des difficultés. Tous nos services aujourd'hui sont mobilisés sur ces éléments là. Nous avons bien besoin de donner des moyens à ces services, nous avons bien besoin d'accompagner l'augmentation du budget du CCAS ! Il faut faire quoi ? Dire non, je ferme les yeux et je laisse les gens dans la situation de détresse dans laquelle ils se trouvent ? Voilà une dépense que personne ne conteste et pourtant elle pèse dans l'équilibre budgétaire.

Lorsque je regarde les besoins exprimés en termes d'éducation, nous travaillons sur la carte scolaire, enfin je ne veux pas être désobligeant, mais la situation démographique de la carte scolaire chalonnaise est connue depuis 10 ans. Ça fait 10 ans qu'elle aurait dû être réformée ! Personne n'a eu le courage de le faire ! Faut-il ne pas le faire ? Mais non la preuve est que tout le monde l'a votée toute à l'heure et cela implique des dépenses. Faut-il ne pas les inscrire dans le budget ? Bien sûr que non puisque nous l'avons voté ensemble mais l'équilibre budgétaire doit bien être calé là-dessus.

En ce qui concerne la jeunesse, quand on regarde aujourd'hui toutes les enquêtes qui paraissent sur ce qu'est la détresse de cette jeunesse, faut-il ne pas s'interroger sur la politique de jeunesse qui est menée par la Ville de Chalon ? Assurément non car s'interroger c'est dire quels moyens nous y consacrons, il faudra bien équilibrer le budget pour cela.

Sur le sport, si nous ne sommes pas convaincus que la dimension sportive est un élément essentiel de la construction d'un individu quel qu'il soit, il faudra bien que nous y consacrons des moyens et les mêmes choix pourraient être déclinés sur les politiques culturelles. Oui nous faisons le choix de l'humain avec des moyens qui permettent à nos services de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Mais de l'urbain aussi, peut-être dirais-je au dernier intervenant qu'il ne suffit pas de demander aux gens ce qu'ils veulent. A un moment il faut prendre ses responsabilités car ce que l'on se dit c'est que la situation ne va pas perdurer pendant des années, on peut le souhaiter. Il faut bien que nous préparions notre commune à redémarrer au moment où l'ensemble de notre territoire national voire international redémarrera.

Ne rien bouger, ne rien faire, c'est se replier sur soi, c'est obérer nos capacités de rebonds et il est hors de question que nous soyons dans ce choix là.

C'est d'ailleurs ce qui nous amènera, et cela rassurera sans doute Monsieur PLATRET, à vous proposer lors d'un prochain Conseil Municipal, un plan prévisionnel d'investissements (PPI), qui permettra de définir ce qu'il nous est possible de financer dans la période allant jusqu'en 2014.

Nos choix sont urbains d'abord car ils sont modernes et durables. Quand j'entends des critiques sur les aménagements qui sont nécessaires pour développer les mobilités, la question du bus à haut niveau de service. Je l'ai dit au Grand Chalon l'autre jour, serions-nous la seule collectivité de cette taille à ne pas s'interroger sur les déplacements, sur la place de la voiture ? Serions-nous les seuls à tenir des discours grandiloquents sur le développement durable et l'environnement sans nous donner les moyens de les développer sur le territoire ?

La question du développement économique, bien évidemment en partenariat avec le Grand Chalon. Mais enfin n'est-il pas normal que nous accompagnions le développement économique, l'embellissement du centre ville, les rues piétonnes ? En dehors d'être des aménagements liés aux branchements plomb, c'est aussi un embellissement que nous avons voulu faire. L'urbain, c'est le développement solidaire aussi. Les travaux dans le centre mais aussi dans les quartiers des Prés Saint-Jean, aux Aupébins, à Claudel-Bernanos. Et puis, un développement cohérent car cette ville a besoin d'atténuer les coupures qui la marquent. Dans ces coupures, chacun le sait, il y a l'avenue Kennedy, la Rocade et l'avenue Niepce avec l'autopont qui à mon sens, constitue un élément de reconstruction de ce que doit être le centre ville de Chalon.

Voilà les éléments qui sont finalement constitutifs. Alors oui, cela demande des efforts pour boucler le budget à l'évidence, cela demande des efforts à nos services, cela demande des efforts à nos concitoyens. Quand vous dites qu'ils regardent leur feuille d'impôt et c'est tout, non ils regardent aussi les services qu'on leur rend car les mêmes sont souvent ceux qui demandent beaucoup plus de services, les mêmes sont ceux qui me disent que le Pouce devrait être gratuit sur tout le centre ville, les mêmes sont ceux qui m'expliquent que les opérations en direction des personnes âgées devraient être beaucoup moins chères, les mêmes sont ceux qui m'expliquent que nous devrions faire beaucoup plus d'opérations gratuites, eh bien non ! Il faut trouver ce point d'équilibre. C'est l'honneur de la fiscalité, non pas d'être assassine, mais c'est l'élément de redistribution. Si vous ne faites pas de fiscalité, vous ne redistribuez rien. C'est un modèle de société qui n'est pas celui de cette majorité. Même si nous ne faisons pas de l'impôt la variable d'ajustement, nous avons revu nos projets, nous avons diminué nos dépenses de fonctionnement c'est ce qui est proposé dans le cadre de ce budget.

Voilà ce que je voulais vous dire au travers de ce Budget Primitif 2011. Je n'ai pas envie d'être dans une querelle stérile avec des arguments ressassés année après année. Cette année nous dépensons moins, cela n'a pas été souligné. On nous a même expliqué que ce n'était pas vrai. Cette année nous empruntons moins, on nous explique que c'est faux. Si ce n'est pas de l'idéologie et du sectarisme....

Cette majorité n'est ni dans la résignation, ni dans le fatalisme, ni dans le mensonge mais elle est dans la lucidité, dans la volonté et dans l'ambition. Ce sont les éléments constitutifs de ce budget 2011.

*Soyez en certains, les budgets 2012, 2013 et 2014 iront dans la continuité car avec ce budget 2011 nous avons voulu marquer ce que nous allons faire pendant le mandat.
Voilà les éléments que je voulais vous donner.*

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 du Budget Général de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la **majorité** par 36 **voix pour**, 8 **voix contre** (groupe Chalon pour Tous), 1 **abstention** (sans étiquette)

35 - Finances - Budget Annexe Locations d'immeubles - Budget Primitif 2011 :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 actant les orientations budgétaires pour l'exercice 2011,
Vu les documents joints à la délibération,
Considérant qu'il convient de voter le budget primitif de l'année 2011,

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 du Budget annexe Locations d'immeubles de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la **majorité** par 36 **voix pour**, 8 **voix contre** (groupe Chalon pour Tous), 1 **abstention** (sans étiquette)

36 - Finances - Budget annexe Port de plaisance - Budget primitif 2011 :

Mme VERJUX-PELLETIER, Première Adjointe au Maire :

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 actant les orientations budgétaires pour l'exercice 2011,
Vu les documents joints à la délibération,
Considérant qu'il convient de voter le budget primitif de l'année 2011,

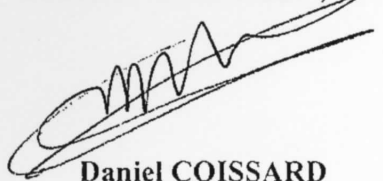
Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 du Budget annexe Port de Plaisance de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la **majorité** par 36 **voix pour**, 8 **voix contre** (groupe Chalon pour Tous), 1 **abstention** (sans étiquette)

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-préfecture
le ... *2 mai 2011* ...
et publié, affiché ou
notifié le *2 mai 2011*
Le Député-Maire,

Pour le Député-Maire
et par délégation,
Le Directeur de la Coordination

Le Secrétaire de séance,


Daniel COISSARD